

BIENVENUE À

SCHIFFFLANGE



REMIXING

CULTURE

E22

ESCH2022.LU

Edition | 2022

Images et illustrations | Administration communale de Schiffflange | Tom Di Maggio | Christine Eckardt | Guy Hoffmann

Rédaction | Administration communale de Schiffflange

Layout | Moskito

Impression | Imprimerie Heintz





CHÈRES CONCITOYENNES, CHERS CONCITOYENS,

En 2022, l'année où la Commune de Schifflange fait partie de « Esch2022 - Capitale européenne de la Culture », nous comptons une population de presque 12.000 personnes. Tout un chacun est bienvenu dans notre commune ! Dans ce contexte, nous avons le plaisir de vous présenter notre toute nouvelle publication « Bienvenue à Schifflange » élaborée en vue d'une meilleure information des résidents actuels et futurs de notre commune. Bien qu'il s'agisse d'une publication désormais traditionnelle, la version actuelle se trouve être encore plus complète et adaptée aux besoins du lecteur.

Notre intention est de présenter tous les cas de figure possibles se rapportant aux diverses situations où le citoyen entre en contact avec l'administration communale. Vous trouverez ainsi les réponses à vos questions primordiales. En consultant les différents chapitres de ce guide, vous constaterez que nous avons rassemblé une multitude de renseignements ayant trait à l'actualité, au patrimoine et au tourisme de notre localité. L'élucidation de certains aspects de notre vie communale et l'offre variée d'activités au sein de notre communauté font aussi partie intégrante de cette brochure. De même, les prestations d'ordre social, éducatif, culturel et sportif de notre commune y trouvent leur place. Il en est de même pour la liste de nos associations et d'autres organisations d'intérêt public. Le guide du citoyen reprend toutes les informations qui concernent votre vie quotidienne, les infrastructures et les services communaux dont le but est d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

Nous attendons avec impatience les projets locaux diversifiés dans le cadre d'Esch2022. Laissez-vous surprendre par ce qui se passera à Schifflange en 2022 et au-delà !

Dans ce sens, je vous souhaite la bienvenue et bonne lecture !

Paul WEIMERSKIRCH
Bourgmestre

SOMMAIRE

LISTE TÉLÉPHONIQUE

- CHAPITRE 01 | Le Conseil communal
- CHAPITRE 02 | Les services de la commune
- CHAPITRE 03 | La famille, les jeunes et les seniors
- CHAPITRE 04 | L'enseignement fondamental
- CHAPITRE 05 | La fête, la culture et les arts
- CHAPITRE 06 | Le sport
- CHAPITRE 07 | L'environnement au quotidien
- CHAPITRE 08 | Schifflange, une commune à découvrir

GLOSSAIRE A - Z



LISTE TÉLÉPHONIQUE : L'ESSENTIEL EN UN COUP D'ŒIL

CENTRAL TÉLÉPHONIQUE DE LA COMMUNE : 54 50 61 - 1

SECRÉTARIAT COMMUNAL		RECETTE COMMUNALE		SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES	
Fabienne DIEDERICH	54 50 61 - 302	Laurent LETSCH	54 50 61 - 208	Pascal REULAND	54 50 61 - 401
Richard FALCHERO	54 50 61 - 321	Sonia DAHM	54 50 61 - 217	Christiane BECKER	54 50 61 - 475
Patrice FRISCH	54 50 61 - 301	Mike DICKES	54 50 61 - 207	Laurent BEHM	54 50 61 - 414
Isabelle GERARD	54 50 61 - 320	Patricia TRIPOTIN	54 50 61 - 209	Vincent BLOND	54 50 61 - 411
Mandy MANTERNACH	54 50 61 - 302			Daniel CALISTI	54 50 61 - 210
Carole REDING	54 50 61 - 322			Glenn DROZDZ	54 50 61 - 413
ACCUEIL				Thierry FRISCH	54 50 61 - 213
Laura KOHL	54 50 61 - 1			Nicky KAYSER-NAEGELIN	54 50 61 - 407
Raphaël MAGNONI	54 50 61 - 1			Alex MIRANDA	54 50 61 - 416
				Nathalie PAULY	54 50 61 - 405
				Paulo PATRICIO	54 50 61 - 418
				David SENHOR	54 50 61 - 417
				Jasmin SKRIJELJ	54 50 61 - 409
GUICHET UNIQUE		SERVICE SCOLAIRE		SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Médéric THILL	54 50 61 - 221	Tammy ANISET	54 50 61 - 423	Guy SPANIER	54 50 61 - 331
Scharel KIRCHEN	54 50 61 - 205	Gertrude ADAMY	54 50 61 - 422	Marc BIMMERMANN	54 50 61 - 336
Dirk REUTER	54 50 61 - 204	Jessica SCALA	54 50 61 - 206	Auréli DRULANG	54 50 61 - 342
Joëlle SAUVEUR	54 50 61 - 203	Francine SCHENTEN	54 50 61 - 425	Manuela FERRARI	54 50 61 - 338
Eric SCHROEDER	54 50 61 - 202			Yves HERMANN	54 50 61 - 334
Bore SOSIC	54 50 61 - 219			Fernand JUNGMANN	54 50 61 - 333
				Sébastien KOHN	54 50 61 - 335
				Solange MAIA	54 50 61 - 340
				Pit MEYERS	54 50 61 - 337
				Sandra VALERIANI	54 50 61 - 332
				Marla WENZEL	54 50 61 - 330
SERVICE DES CITOYENS ET DE LA COMMUNICATION		RESSOURCES HUMAINES		ATELIER COMMUNAL	
Annick KIEFFER	54 50 61 - 318	Gérard SCHALK	54 50 61 - 201	Rémy BECKER	54 50 61 - 254
Jeff DAX	54 50 61 - 303	Daniel KIRSCHEN - BILDER	54 50 61 - 427	Romain BERTRANG	54 50 61 - 258
Claudine FEIEREISEN	54 50 61 - 314			Mike THINNES	54 50 61 - 251
Iris HUBER	54 50 61 - 315			Danny THIRY	54 50 61 - 259
Nickie LIPPERT	54 50 61 - 316			Permanence	54 50 61 - 250
Nicki SCHILT	54 50 61 - 212			(après 15h00 les jours ouvrables et pendant le weekend)	

SERVICE DE L'ARCHIVAGE		CENTRE SPORTIF			
Myriam PUTZEYS	54 50 61 - 214	Buvette	661 294 889		
		Piscine	54 72 42		
		Sauna	54 72 42 - 33		
BUS SUR COMMANDE/ RUFF-BUS		HALL POLYVALENT		CIGL	
Réserv. Central	8002 - 5002	Concierge	54 48 60	Central	53 24 39 - 1
ÉCOLES (CONCIERGES)		MAISON RELAIS		SCHËFFLENGER KONSCHTHAUS	
École Lydie Schmit	621 194 324	Gilles Poos	26 54 53 20	Claudia D'INCÀ	621 63 83 93
Annexe É. L. Schmit	26 54 04 91		621 740 636		
École Nelly Stein	621 350 393				
École Albert Wingert	621 199 343				
CLUB HAUS BEIM KIOSK		MAISON DES JEUNES		MAISON DES GÉNÉRATIONS	
Direction	26 54 04 - 92	Coordination	26 53 08 50	Concierge	27 51 82 55
OFFICE SOCIAL		URGENCES		SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME	
Secrétariat	54 50 61 - 807	Centre d'incendie et de secours Responsable 49 77 1 - 6325 (via CGDIS) Urgences 112		Simone WENZEL- MOND	691 991 413
		Commissariat/Police Porte du Sud 24 45 72 00 Urgences 113			
KLIMATEAM		ASBL SCHËFFLENG HËLLEFT		FAIRTRADE	
Marc BIMMERMANN	54 50 61 - 336	Jessica SCALA	54 50 61 - 206	Elizabete MACHADO	691 708 201

Ce guide a été rédigé dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus COVID-19. Certaines informations (notamment l'organisation d'événements et de cours, les horaires d'ouverture, le fonctionnement de l'enseignement fondamental, etc.) sont susceptibles d'être modifiées. Veuillez vous renseigner au préalable auprès des différents organismes pour connaître les détails les plus récents. Merci pour votre compréhension.

BIENVENUE

MARHABANBIKUM

WELKOM BIENVENIDO

BEM-VINDO

DOBRODOŠLI WELCOME

NAMASTE

WĚLLKOM

KALOSÓRISMA POWITANIE

HUĀNYÍNG WILLKOMMEN

CHAPÎTRE 01

01. LE CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal se compose de représentants élus d'après le système du vote proportionnel par la population, et représente le pouvoir législatif au niveau communal. Le nombre des membres du Conseil communal est fonction du nombre d'habitants de la commune, et est actuellement fixé à 15.

Le Conseil communal se réunit sous la présidence du bourgmestre en présence du secrétaire communal, chaque fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins une fois tous les trois mois. Les séances du Conseil communal sont publiques, sauf avis contraire, et se tiennent à la salle des séances de l'Administration communale à Schiffflange.

Les attributions du Conseil communal sont multiples :

- il règle tout ce qui est d'intérêt communal, p.ex. : le vote du budget et des comptes, la fixation des tarifs et des redevances ainsi que l'approbation des projets de construction et des projets d'urbanisme
- il établit les règlements communaux
- il nomme, révoque et démissionne les fonctionnaires et employés de la commune, sous l'approbation du Ministre de l'Intérieur
- il nomme les membres des commissions consultatives et de l'Office social
- il peut appeler les électeurs à se prononcer par la voie de référendum dans les cas d'intérêt communal et sous les conditions qu'il détermine



Paul WEIMERSKIRCH
Bourgmestre CSV



Albert KALMES
Échevin déi Gréng



Marc SPAUTZ
Échevin CSV



Carlo LECUIT
Échevin CSV



Camille SCHÜTZ
Conseiller déi Gréng



Carlo FEIEREISEN
Conseiller LSAP



Idette CATTIVELLI
Conseillère DP



Yves MARCHI
Conseiller CSV



Rizo AGOVIC
Conseiller LSAP



Sven KILL
Conseiller LSAP



Nadine KUHN-METZ
Conseillère CSV



Yves FIORELLI
Conseiller LSAP



Vincent NOTHUM
Conseiller LSAP



Jérôme COURTOY
Conseiller LSAP



Isabelle SOLAGNA
Conseillère CSV

Composition du Conseil communal selon le tableau de préséance (2021).

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

Le Collège des bourgmestre et échevins se compose du bourgmestre ainsi que de trois échevins qui sont les représentants du pouvoir exécutif de la commune.

Les séances du Collège des bourgmestre et échevins sont présidées par le bourgmestre et se tiennent à huis clos, en présence du secrétaire communal.

Indépendamment des attributions qui lui sont conférées par d'autres dispositions légales, le collège est chargé de la gestion journalière de la commune.



(g. à d.: Fabienne Diederich – secrétaire communal | Marc Spautz – échevin | Paul Weimerskirch – bourgmestre | Albert Kalmes – échevin | Carlo Lecuit – échevin)

COMPOSITION DU COLLÈGE ÉCHEVINAL ET RÉPARTITION DES RESSORTS

PAUL WEIMERSKIRCH | **bourgmestre :**

finances, personnel, éducation, enseignement, culture, cultes, Klimateam, interlocuteur pour la commission des citoyens, coopération régionale, jumelage, sécurité publique et protection civile, coopération au développement et relations publiques

Le bourgmestre préside le Conseil communal ainsi que le Collège des bourgmestre et échevins.

Il signe les règlements et arrêtés, les publications, les actes et la correspondance de la commune, peut légaliser les signatures et remplit les fonctions d'officier de l'état civil.

De même, il est le seul habilité à prendre des mesures d'exécution en matière de police. Il délivre en cette qualité, par exemple, les autorisations de construire et ordonne les fermetures de chantier en cas de construction non conforme à son autorisation. Il est responsable pour la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

Albert KALMES | **échevin :**

développement urbain, bâtisses, énergie, protection de l'environnement et de la nature (échevin chargé du développement urbain et du développement durable)

Marc SPAUTZ | **échevin :**

développement économique, cohésion sociale, intégration, jeunesse, seniors, sports et loisirs, vie associative et sociale, atelier communal (échevin chargé de l'intégration, des affaires sociales et du développement économique)

Carlo LECUIT | **échevin :**

infrastructures, circulation et sécurité routière, égalité des chances, Design 4 All (échevin chargé des infrastructures, de la circulation et de l'égalité des chances)

☎ Pour contacter un membre du Collège échevinal, nous vous prions de bien vouloir contacter notre Secrétariat communal au **54 50 61 -301 / 302 / 320 / 321 / 322.**

✉ Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFLANGE



BIENVENUE

MARHABANBIKUM

WELKOM BIENVENIDO

BEM-VINDO

DOBRODOŠLI WELCOME

NAMASTE

WĚLLKOMM

BENVENUTO

KALOSÓRISMA POWITANIE

HUĀNYÍNG WILLKOMMEN

CHAPÎTRE 02

02. LES SERVICES DE LA COMMUNE

N.B. Les noms des personnes figurant dans ce guide sont listés en nommant d'abord le chef de service suivi des autres membres du service dans l'ordre alphabétique.

SECRETARIAT COMMUNAL

- administration générale
- correspondance journalière
- relations avec le Collège échevinal et le Conseil communal
- réservation des salles communales aux associations locales
- réservation du Ruff-Bus (Tél.: 8002 - 5002)

COMPOSITION DU SERVICE

Fabienne DIEDERICH | Secrétaire communal

Téléphone: 54 50 61 - 302

Le secrétaire communal assiste le Collège échevinal et le Conseil communal dans la gestion des affaires communales. Il remplit la fonction d'intermédiaire entre les différents services rattachés à l'administration et les instances dirigeantes.

Les services administratifs de la commune sont placés sous la direction du secrétaire communal. Outre les obligations légales définies par la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le secrétaire communal est chargé de la correspondance et des écritures de la commune.

Richard FALCHERO

Téléphone: 54 50 61 - 321

Mandy MANTERNACH

Téléphone: 54 50 61 - 302

Patrice FRISCH

Téléphone: 54 50 61 - 301

Carole REDING

Téléphone: 54 50 61 - 322

Isabelle GÉRARD

Téléphone: 54 50 61 - 320

CONTACT SECRETARIAT COMMUNAL

E-mail: secretariat@schiffange.lu

Fax: 54 50 61 - 311

Heures d'ouverture:

Lu - ve: de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

Le secrétariat communal se trouve au 1^{er} étage.

CONTACT ACCUEIL

E-mail: accueil@schiffange.lu

Téléphone: 54 50 61 - 1

Fax: 54 50 61 - 311

Heures d'ouverture:

Lu - ve: de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

La réception de l'Hôtel de Ville (au rez-de-chaussée), qui accueille les citoyens est assurée par:

Raphaël MAGNONI et Laura KOHL



✉ Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante:

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFLANGE

RECETTE COMMUNALE

- encaissement factures aux clients avec opérations BANCOMAT (au guichet de la Recette communale)
- gestion des domiciliations bancaires
- nuits blanches, loteries, tombolas
- paiements des factures aux fournisseurs
- primes de construction et d'acquisition
- Night Rider Card
- impôt foncier
- suivi des clients (gestion des rappels)

COMPOSITION DU SERVICE

Laurent LETSCH | Receveur communal

Téléphone : 54 50 61 - 208

Sonia DAHM | Administration

Téléphone : 54 50 61 - 217

Mike DICKES | Administration

Téléphone : 54 50 61 - 207

Patricia TRIPOTIN | Guichet de la recette communale

Téléphone : 54 50 61 - 209



Les numéros de compte de la commune :

BCEELULL LU91 0019 5301 0182 4000

BILLULL LU59 0027 1380 1500 0000

BGLLLULL LU65 0030 0140 0571 0000

CCRALULL LU73 0090 0000 0033 3047

CCPLLULL LU43 1111 0049 1464 0000

CELLLULL LU82 0141 2566 5990 0000

CONTACT

E-mail : recette@schifflange.lu

Fax : 54 60 61 - 215

Heures d'ouverture :

Lu - ve : de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00



Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFLANGE

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES (STNI)

Secrétariat général du Service des travaux neufs et des infrastructures

- renseignements, réclamations
- déclarations d'accidents et de sinistres
 - dégâts mobilier urbain, signalisation routière
 - dégâts en relation avec une fuite d'eau
 - accidents avec véhicules de la commune

Réseaux et infrastructures routières (voirie, eau, canalisation, circulation)

- vignettes de stationnement
- service responsable des agents municipaux
- service responsable de l'atelier communal
- demande pour vidange des fosses sceptiques
- demande de marquage et d'extraits de plans des réseaux (canalisation, eau, éclairage public, chauffage urbain)
- demande pour compteurs amovibles
- établissement de l'autorisation pour ériger des échafaudages et déposer des bennes sur la voie publique
- établissement d'autorisation de terrasse pour café
- réservation de la voirie publique (emplacements, chaussée, trottoir) pour un déménagement, une livraison ou une installation de chantier
- établissement de règlements de circulation
- conception et suivi des chantiers de voirie

Bâtiments communaux

- nouveaux projets, entretiens d'envergure et rénovations
- gestion des aires de jeux
- entretien courant des bâtiments communaux
- service nettoyage
- service informatique
- Pacte Logement

Logements communaux

- demande pour un logement communal
- gestion des logements communaux



SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES (STNI)

COMPOSITION DU SERVICE

Pascal REULAND | Chef de service, ingénieur diplômé
Téléphone: 54 50 61 - 401

Christiane BECKER-CLEMENT | Administration, vignettes voitures
Téléphone: 54 50 61 - 475

Laurent BEHM | Bâtiments communaux
Téléphone: 54 50 61 - 414

Vincent BLOND | Responsable service informatique
Téléphone: 54 50 61 - 411

Daniel CALISTI | Responsable conciergerie, bâtiments communaux
Téléphone: 54 50 61 - 210

Glenn DROZDZ | Agent municipal
Téléphone: 621 56 26 17

Thierry FRISCH | Administration, vignettes voitures
Téléphone: 54 50 61 - 212

Nicky KAYSER-NAEGELIN | Responsable secrétariat, administration
Téléphone: 54 50 61 - 407

Alex MIRANDA | Responsable service de nettoyage
Téléphone: 54 50 61 - 416

Paulo PATRICIO | Ingénieur diplômé, réseaux et infrastructures routières, atelier communal
Téléphone: 54 50 61 - 418

Nathalie PAULY | Administration, logements communaux
Téléphone: 54 50 61 - 405

David SENHOR | Agent municipal
Téléphone: 621 19 71 54

Jasko SKRIJELJ | Réseaux et infrastructures routières
Téléphone: 54 50 61 - 409

CONTACT

E-mail: stni@schifflange.lu
Fax: 54 50 61 - 400

Heures d'ouverture:
Lu - ve: de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

✉ Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante :
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFLANGE

GUICHET UNIQUE

regroupant : SERVICE POPULATION | ETAT CIVIL | INDIGENAT

- certificats de résidence élargis
- certificats de vie, de résidence, d'inscription sur les listes électorales
- changements d'adresse dans la commune
- déclarations d'arrivée
- déclarations de départ à l'étranger
- passeports, cartes d'identité
- taxes communales
- concessions au cimetière
- cartes SIVIC
- déclarations de décès
- célébration des mariages
- déclarations de partenariat (PACS)
- indigénat (naturalisation / option)

COMPOSITION DU SERVICE

Médéric THILL | Chef de service
Téléphone : 54 50 61 - 221

Scharel KIRCHEN
Téléphone : 54 50 61 - 205

Dirk REUTER
Téléphone : 54 50 61 - 204

Joëlle SAUVEUR
Téléphone : 54 50 61 - 203

Eric SCHROEDER
Téléphone : 54 50 61 - 202

Bore SOSIC
Téléphone : 54 50 61 - 219



CONTACT

E-mail : guichetunique@schiffange.lu
Fax : 54 42 02

Heures d'ouverture :
Lu - ve : de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

Une permanence est assurée pour les déclarations de décès les samedis de 10h00 - 12h00 :
Téléphone : 621 458 757

✉ Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante :
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFLANGE

SERVICE SCOLAIRE

- certificats de scolarité
- inscriptions en classes
- organisation de l'enseignement précoce, préscolaire et fondamental
- demande cartes chèque-service
- subsides scolaires
- organisation du Pédibus
- organisation des activités périscolaires

COMPOSITION DU SERVICE

Tammy ANISET | Chef du service

Téléphone : 54 50 61 - 423

Gertrude ADAMY | Administration, chèques-services

Téléphone : 54 50 61 - 422

Jessica SCALA | Administration générale

Téléphone : 54 50 61 - 206

Francine SCHENTEN-MACKEL | Comptabilité, budget

Téléphone : 54 50 61 - 425



CONTACT

40, rue de l'Eglise
L-3833 Schifflange

E-mail : commissionscolaire@schifflange.lu

Fax : 54 35 97

Heures d'ouverture :

Lu - ve : de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

✉ Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFLANGE

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUDD)

Commodo

- réception et contrôle dossiers
- suivi procédure

Bâtisses

- réception et contrôle des dossiers
- vérification de la conformité
- contrôle des certificats de performance énergétique
- commission des bâtisses
- autorisations de construire
- contrôle sur chantier et réception de la construction
- contrôle exécution en conformité avec CPE
- gestion du registre des immeubles
- vérification sur place des occupations des immeubles
- contrôle de la salubrité et de l'hygiène
- recherches et établissements de certificats concernant les logements demandés par les notaires
- gestion des demandes de morcellement

Développement urbain

- aménagement communal et développement urbain, élaboration de stratégies pour le développement futur de la commune (Plans directeurs, PAG, PAP et modifications de plans en vigueur, études environnementales)
- contrôle de la conformité des dossiers introduits par des particuliers
- coordination de l'élaboration des plans d'aménagement général et particuliers ainsi que des règlements et plans subordonnés y afférents
- remembrement de terrains
- morcellement de terrains, contrôle, visites des lieux
- demande et contrôle mesurages
- procédure PAG/PAP (affichage, publication, certificats, ...)
- avis plans et stratégies nationaux (plans directeurs sectoriels, réserves naturelles, Natura 2000, études environnementales, mobilité, ...)

Développement national et régional

- PROSUD délégués dans plusieurs groupes de travail
- GECT délégués dans plusieurs groupes techniques
- friche Esch-Schiffflange délégué dans groupes techniques
- projets INTERREG du GECT, (projet A(I)QUA, projet ABACTIV)

Eau et canalisation

- contrat de rivière, réunions techniques et suivi administratif
- statistiques sur la consommation en eau potable
- monitoring des consommations en eau des bâtiments et infrastructures communaux
- analyses de l'eau potable et publication sur le site internet de la commune

Déchets

- SIVEC groupe technique
- SYCOSAL administration
- organisation des tournées des déchets encombrants
- gestion des bacs et sacs PMC
- calendrier des déchets
- gestion de la mise en place des e-conteneurs dans les résidences
- sensibilisation pour la réduction des déchets et pour le recyclage
- suivi des dépôts illégaux de déchets
- suivi des réclamations
- commandes des poubelles, des bacs et des sacs PMC

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUDD)

Infrastructures

- éclairage public, contrôle des calculs de luminosité
- organisation, pose et contrôle du taux de luminosité
- infrastructures PAP, élaboration conventions (suivi exécution par STNI) et facturation aux particuliers
- installations photovoltaïques, vérification disponibilité infrastructures, élaboration des projets et contrôle de l'exécution
- installations techniques des bâtiments et infrastructures, entretien préventif et contrôle du bon fonctionnement
- Vël'OK

Bâtiments communaux

- monitoring de la consommation d'eau/énergie
- surveillance à distance
- développement et suivi d'actions d'amélioration
- statistiques d'eau/énergie

Pacte-Climat

- conseiller - climat
- administration Pacte-Climat et secrétariat « Klimateam »

Pacte-Nature

- conseiller - écologie
- administration

Energie

- gestion centrale d'énergie et de réseaux de chaleur
- bornes de recharge pour voitures électriques
- contrôle des dossiers de subvention d'énergie

Environnement

- analyses pollution air
- analyses pollution eau
- combat néophytes
- projets (de renaturation, d'aménagements)
- protection de la nature

Surfaces vertes

- organisation entretien
- collaboration avec tiers (SICONA, CIGL, PROACTIF)
- aménagements
- actions de plantation
- Urban Gardening



SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (SUDD)

COMPOSITION DU SERVICE

Guy SPANIER | Chef de service, conseiller climat et écologie
Téléphone: 26 53 47 - 331

Marc BIMMERMANN | Administration
Téléphone: 26 53 47 - 336

Martine BOSCH | Architecte-urbaniste
Téléphone: 54 50 61 - 341

AURÉLIE DRULANG | Administration
Téléphone: 54 50 61 - 342

Manuela FERRARI | Ingénieur industriel, autorisations de construire
Téléphone: 26 53 47 - 338

Yves HERMANN | Facturation et budget
Téléphone: 26 53 47 - 334

Fernand JUNGSMANN | Conseiller écologique, installations techniques bâtiments publics
Téléphone: 26 53 47 - 333

Sébastien KOHN | Garde-champêtre
Téléphone: 26 53 47 - 335

Solange MAIA | Réception
Téléphone: 54 50 61 - 340

Pit MEYERS | Ingénieur industriel, autorisations de construire
Téléphone: 26 53 47 - 337

Sandra SCHALK-VALERIANI | Comptabilité, subventions, commodo-incommodo
Téléphone: 26 53 47 - 332 (matin)

Marla WENZEL | Réception
Téléphone: 26 53 47 - 330

CONTACT

14, Av. de la Libération
L-3850 Schifflange

E-mail: Service des bâtisses

(demandes d'autorisation de construire, déclaration de travaux, informations et réclamations): constructions@schifflange.lu

SUDD

(informations générales): sudd@schifflange.lu

Fax: 54 50 61 - 339

Heures d'ouverture:

Lu - ve: de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00



Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante:

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFLANGE

PISCINE ET SAUNA



COMPOSITION DU SERVICE

Gilbert LAROCHE | Maître instructeur de natation responsable

Charles GRETHEN | Maître instructeur de natation

Myriam BACH | Caissière de la piscine

Aldin CIVOVIC | Instructeur de natation

Marco GLAESENER | Instructeur de natation

Chiara KIEFFER | Instructeur de natation

Nadine RODERBURG | Personnel du Sauna

Edita SABOTIC | Personnel du Sauna

Manon SAGRAMOLA | Instructeur de natation

Natalya STEPANENKO | Personnel du Sauna



CONTACT CENTRE SPORTIF

12, rue du Parc
L-3872 Schiffflange

E-mail : piscine@schiffflange.lu

Téléphone : Piscine 54 72 42 | Sauna 54 72 43 - 33

Fax : 54 72 42 - 45

Heures d'ouverture :

Veuillez consulter notre dépliant sur www.schiffflange.lu/visiteurs/piscine-et-wellness/



! Attention: Dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus COVID-19, les horaires d'ouverture ainsi que des différents cours sont susceptibles d'être modifiés. Merci de vous renseigner au préalable auprès de l'organisme responsable.

SERVICE DES CITOYENS ET DE LA COMMUNICATION (SCC)

- rédaction des publications communales
- rédaction du bulletin communal « Newsmag »
- gestion des médias : site internet (www.schiffflange.lu), Facebook (Gemeng Schëffleng), Instagram (gemengscheffleng), sms2citizen, écran digital, Newsletter
- gestion des listes babysitters, assistantes parentales et crèches de la commune
- relations avec les associations locales
- relations avec les commissions consultatives
- organisation des fêtes et des cérémonies
- organisation et coordination des projets concernant les intérêts des jeunes et de l'égalité des chances
- relations avec la Maison des jeunes de Schiffflange
- membre du réseau national de l'égalité des chances entre femmes et hommes
- membre du réseau de la Grande Région

COMPOSITION DU SERVICE

Jeff DAX | Communication, événements
Téléphone: 54 50 61 - 303

Claudine FEIEREISEN | Administration, événements
Téléphone: 54 50 61 - 314

Iris HUBER | Événements, communication
Téléphone: 54 50 61 - 316

Annick KIEFFER | Rédaction, communication
Téléphone: 54 50 61 - 318

Nickie LIPPERT | Jeunesse, communication
Téléphone: 54 50 61 - 315

Nicki SCHILT | Rédaction, communication
Téléphone: 54 50 61 - 212



CONTACT

E-mail: scc@schiffflange.lu
Fax: 54 50 61 - 400

Heures d'ouverture :
Lu - ve : de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

✉ Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante :
ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFFLANGE

SERVICE D'ARCHIVAGE

Le Service d'archivage créé en mars 2021 a comme mission de collecter, de trier, de classer et de conserver les documents produits par la Commune de Schiffflange ou ayant un rapport avec son évolution historique.

COMPOSITION DU SERVICE

Myriam PUTZEYS | Chef de service

Téléphone : 54 50 61 - 214

CONTACT

Avenue de la Libération
L-3801 Schiffflange
étage 2,5 bureau 2

E-mail : myriam.putzeys@schiffflange.lu

Heures d'ouverture :

Lu - ve : de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00



✉ Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFFLANGE

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- gestion du personnel communal et des attributions dans le cadre de la gestion des ressources humaines
- calcul des salaires
- gestion des demandes d'emploi et des occupations d'étudiants, gestion des stages, ...

COMPOSITION DU SERVICE

Gérard SCHALK | Chef de service

Téléphone : 54 50 61 - 201

Daniel KIRSCHENBILDER | Administration

Téléphone : 54 50 61 - 427

CONTACT

40, rue de l'Eglise
L-3833 Schiffflange

E-mail : personnel@schiffflange.lu

Heures d'ouverture :

Lu - ve : de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00



✉ Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFFLANGE

ATELIER COMMUNAL

(Service Régie)

L'Atelier communal se compose de plus de 70 personnes, réparties dans 10 équipes.

Voici les différentes équipes :

Nettoyage Urbain / Electricité / Maçonnerie / Cimetière / Circulation / Espaces verts / Chauffeurs Bus & Poubelles-Recycling / Serrurie-Mécanique / Transport-Montage / Travaux et entretien infrastructures publiques

Pour plus d'informations sur la location de notre «Spullweenchen» aux associations et à d'autres communes, veuillez contacter :
Téléphone: 54 50 61 - 258 / 259

L'Atelier communal est géré par :

Rémy BECKER | Chef d'atelier
Téléphone: 54 50 61 - 254

Romain BERTRANG
Téléphone: 54 50 61 - 258

Mike THINNES
Téléphone: 54 50 61 - 251

Danny THIRY
Téléphone: 54 50 61 - 259



CONTACT

«in den Hedingerstrachen»
55A, ancienne rue de Hédange
L-3841 Schifflange

E-mail : atelier@schifflange.lu

Téléphone: 54 50 61 - 250 (**PERMANENCE, après 15h00 les jours ouvrables et pendant le weekend**)

Fax: 54 75 84 - 255

✉ Toute correspondance est à adresser à l'adresse suivante :

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHIFFFLANGE | B.P. 11 | L- 3801 SCHIFFFLANGE

BIENVENUE

MARHABANBIKUM

WELKOM BIENVENIDO

BEM-VINDO

DOBRODOŠLI WELCOME

NAMASTE

WĚLLKOMM

BENVENUTO

KALOSÓRISMA POWITANIE

HUĀNYÍNG WILLKOMMEN

CHAPÎTRE 03

03. LA FAMILLE, LES JEUNES ET LES SENIORS

Afin de soutenir les familles monoparentales devant subvenir seuls aux besoins de leur(s) enfant(s), de même que pour venir en aide aux parents qui travaillent, la Commune de Schiffflange offre des structures d'accueil adaptées aux besoins spécifiques de la population active.

Les structures d'accueil offertes par la Commune de Schiffflange sont :

LA MAISON RELAIS

Gilles POOS | Chargé de direction
Téléphone : 621 740 636

La Maison Relais est gérée pour le compte de la commune par l'asbl « Garderie fir Kanner ».

Tous les enfants des classes du précoce au cycle 4.2., dont la demande des parents a été acceptée, peuvent être admis. L'admission en cours d'année est possible, selon disponibilité des places. L'inscription se fait d'année scolaire en année scolaire sur base de modules.

La priorité est donnée :

- aux familles monoparentales
- aux familles où les deux parents travaillent
- aux familles défavorisées (ex. : besoins sociaux, ...)



HORAIRES DE LA MAISON RELAIS :

a) Période scolaire

Lundi	Mercredi	Vendredi
	07h00 - 07h45 11h30 - 13h45 16h00 - 19h00	

Mardi	Jeudi
	07h00 - 07h45 11h30 - 19h00

b) Période de vacances

La Maison Relais est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00, pendant la période de vacances, c'est-à-dire les vacances de la Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques, de la Pentecôte et d'Été. Le 24 et 31 décembre, la Maison Relais est fermée.

CONTACT

13, cité op Hudelen
L-3869 Schiffflange

E-mail : maisonrelais@schiffflange.lu
Téléphone : 26 54 53 21

RESTAURATION SCOLAIRE

Les restaurants scolaires sont situés à l'école Nelly Stein (rue de la Gare), à la Maison Relais (13 « Cité op Hudelen »), à la maison paroissiale (rue de la Forêt) et à l'école Lydie Schmit (rue de la Forêt).
Les inscriptions se font auprès de la Maison Relais. Les chèques-services peuvent être demandés auprès du Service scolaire.

SURVEILLANCE AUX DEVOIRS À DOMICILE

Dans le cadre de la Maison Relais, une surveillance aux devoirs à domicile est offerte à chaque élève du 2^{ème} jusqu'au 4^{ème} cycle de l'enseignement fondamental.

La surveillance aux devoirs à domicile ne peut pas substituer la révision régulière de la matière, en vue de la préparation des devoirs en classe. Il incombe aux parents d'évaluer si les enfants sont suffisamment préparés.

Les enfants sont encadrés par le personnel de la Maison Relais.

CRÈCHES

Les crèches ont pour objectif l'accueil et la prise en charge éducative sans hébergement d'enfants non encore scolarisés dans des infrastructures professionnelles. Voici une liste des crèches situées à Schiffflange.

Crèche Villa Pipoo	691 992 826 26 53 16 83	Crèche Schiffflange 1 65, rue Belair L-3820	www.villapipoo.lu	
		Crèche Schiffflange 2 20, rue du pont L-3875		
Crèche Les 3 pommes	26 53 21 33 info@creche-les3pommes.lu	8, Schëfflengerbiërg L-3825	www.creche-les3pommes.lu	
Crèche Marco Polo	27 99 88 03	18, rue Jean Wilhelm L-3883	www.crechemarcopolo.lu	
Crèche Doudou & Cie	26 54 36 92	38, rue Pierre Dupong L-3832	www.doudou.lu	
Foyer de jour Am Buggi	54 00 19	57, rue de l'église L-3833	www.cjf.lu	
Crèche D'Stupplesland - Garderie fir Kanner asbl.	26 54 40 1 stupplesland@pt.lu	89A, rue de Hédange L-3841		
Crèche La Luciole	27 51 85 21 info@luciole.lu	23, cité op Hudelen L-3863	www.luciole.lu	
Crèche Bébé Star	27 99 99 93 info@bebestar.lu	30, rue du parc L-3872	www.bebestar.lu	
Schëfflenger Bëschzwerger	26 53 04 65 infoschiffflange@beschcreche.lu	38, rue du parc L-3872	www.beschcreche.lu	
Crèche Bei den Raupen	27 51 84 84	11, rue du pont L-3873	www.beidenraupen.lu	

BABYSITTING

L'administration communale organise régulièrement et en étroite collaboration avec l'«Initiativ Liewensufank» des cours de babysitting pour les jeunes entre 15 et 30 ans. Les cours sont tenus en langues luxembourgeoise et française.



En cas de besoin d'un baby-sitter actif, les parents peuvent visiter le site www.babysitting.lu, géré par le Service National de la Jeunesse en collaboration avec des partenaires locaux. Les jeunes qui ont participé à la formation peuvent s'inscrire sur ce site pour proposer leurs services.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le Service des citoyens et de la communication :

E-mail : scc@schifflange.lu

Téléphone : 54 50 61 - 316

ASSISTANCE PARENTALE / DAGESELTEREN

L'activité d'assistance parentale consiste à prendre régulièrement en charge chez soi, à titre rémunéré, jour ou nuit, un maximum de 5 enfants âgés de 0 à 12 ans, ou n'ayant pas quitté l'enseignement fondamental ou l'éducation différenciée.



L'ARCUS a.s.b.l. est chargée de la coordination nationale des assistants parentaux. La liste complète des personnes qui sont en possession d'un agrément peut être consultée sur www.guichet.lu.



Au plan local, une liste plus détaillée des assistantes parentales actives à Schifflange, qui ont donné l'accord à l'administration communale de publier leurs données, est publiée et actualisée régulièrement sur www.schifflange.lu.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le Service des citoyens et de la communication :

E-mail : scc@schifflange.lu

Téléphone : 54 50 61 - 316

AIRES DE JEUX POUR LES ENFANTS

Dans les dernières années, la commune a fait d'énormes efforts pour offrir à nos enfants la possibilité de se développer en profitant des 25 aires de jeux ainsi que des parcours fitness installés dans les quatre coins de notre localité.

Comme les espaces libres disparaissent continuellement, il est particulièrement important que les jeunes disposent de places sûres où ils peuvent se laisser aller et jouer à leur guise.



APRÈS-MIDI DE LOISIRS (6 - 12 ANS)

La Maison Relais de Schifflange organise des après-midis de loisirs («Vakanznomëtteger») pendant les vacances d'été pour les élèves de l'enseignement fondamental.

Des éducateurs/trices en collaboration avec des étudiants majeurs offrent aux enfants des activités sportives, du bricolage, de la peinture, des rallyes et des excursions.

Renseignements supplémentaires :

Gilles POOS | Chargé de direction de la Maison Relais

E-mail : maisonrelais@schifflange.lu

Téléphone : 26 54 53 21



COURS EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE

La Commune de Schifflange offre également quatre initiatives intéressantes en dehors des heures de classes :

- art à l'école
- musique à l'école
- informatique à l'école
- projet d'intégration

Veuillez contacter le Service scolaire (54 50 61 - 423) pour recevoir plus d'informations sur ces cours.

OFFICE SOCIAL



L'Office social de Schifflange est un établissement public géré par un conseil d'administration. Il s'adresse aux habitants de la Commune de Schifflange et a pour objectif d'assurer aux personnes dans le besoin et à leur famille l'accès aux biens et aux services adaptés à leur situation particulière, afin de les aider d'acquérir ou à préserver leur autonomie.

Ses missions sont :

- aider (de nature palliative, curative ou préventive) à accéder aux droits sociaux, aux prestations légales, secours financiers et autres aides matérielles ;
- écouter et assister en cas de problématique sociale ;
- donner des conseils sociaux, psychologiques, budgétaires, administratifs et pédagogiques ;
- informer sur l'ensemble des services d'aides et prestations existants au Luxembourg ;
- orienter et guider vers d'autres services spécialisés ;
- proposer un accompagnement social à court, moyen et long terme ;
- prendre en charge des gestions financières ;
- garantir une première intervention dans le domaine de l'urgence sociale.

L'**ARIS** est compétent pour l'inclusion socio-professionnelle des personnes bénéficiaires du REVIS.

COMPOSITION DU SERVICE

Nathalie BLEY | Assistante sociale /
ARIS (Agent régional d'inclusion sociale)

Téléphone : 54 50 61 - 803
E-mail : nathalie.bley@schifflange.lu

Paul BOSSI | Assistant social
Téléphone : 54 50 61 - 805
E-mail : paul.bossi@schifflange.lu

Mylène DOS SANTOS | Assistante sociale
Téléphone : 54 50 61 - 806
E-mail : mylene.dossantos@schifflange.lu

Filipe LIMA DE SOUSA | Secrétaire / Receveur
Téléphone : 54 50 61 - 807
filipe.limadesousa@schifflange.lu

Lizaveta MUSER | Assistante sociale / ARIS
Téléphone : 54 50 61 - 808
E-mail : lizaveta.muser@schifflange.lu

CONTACT

13, rue du Pont
L-3873 Schifflange

E-mail : filipe.limadesousa@schifflange.lu



MAISON DES JEUNES (12 - 26 ANS)

En dehors des nombreuses activités offertes par les clubs sportifs et culturels sur le territoire de la Commune de Schiffflange, les adolescents ont également la possibilité de s'intégrer dans l'équipe de la Maison des jeunes.

Ils y sont encadrés par son personnel qualifié qui les motive à participer activement dans divers projets pédagogiques ainsi que dans des activités de jeux et de loisirs. Les éducateurs/trices se tiennent à leur écoute pendant les heures d'ouverture de la maison et pendant les projets. Son champs d'action principale se trouve dans le domaine de l'éducation non-formelle ; ainsi les jeunes ont la possibilité de réaliser le « Zukunftsdiplom », un des éléments phares de la Maison des jeunes.



Les activités de la Maison des jeunes visent les jeunes de **12 à 26 ans**.

Une fois par an, on propose aux jeunes de participer à la formation « Animateur » qui donne la qualité de pouvoir participer en tant qu'animateur aux activités de vacances.

CONTACT

10, Av. de la Libération
L-3850 Schiffflange

Téléphone : 26 53 08 50
www.schefflenger-jugendhaus.lu

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	Fermé
MARDI	15h00 - 20h00
MERCREDI	16h00 - 20h00
JEUDI	15h00 - 20h00
VENDREDI	18h00 - 22h00
SAMEDI	15h00 - 20h00



ACTIVITÉS DE VACANCES D'ÉTÉ (12 - 17 ANS)

En dehors des nombreuses activités offertes par les clubs sportifs et culturels sur le territoire de la Commune de Schifflange, les adolescents ont également la possibilité de s'intégrer dans l'équipe de la Maison des jeunes. Tout au long de l'été, l'Administration communale de Schifflange organise des ateliers pédagogiques, des excursions et des séjours à l'étranger en étroite collaboration avec la Maison des jeunes.

CONTACT

Janine SMITH | Coordinatrice de la Maison des jeunes

E-mail: jsmith@youth.lu

Téléphone: 26 53 08 50



OUTREACH YOUTH WORK

Depuis 2018, la Commune de Schifflange est partenaire du projet national «Outreach Youth Work», un projet qui s'adresse aux jeunes entre 16 et 26 ans qui ne fréquentent ni l'école, ni une activité professionnelle. Patrick DE OLIVEIRA, éducateur spécialisé, ayant son bureau à la Maison des jeunes de Schifflange, assure l'accompagnement psycho-pédagogique de ces jeunes en les orientant et guidant vers un engagement scolaire ou professionnel.

CONTACT

E-mail: patrick.deoliveira@youth.lu

ou en contact direct à la Maison des jeunes



LES SENIORS

Rester actif le plus longtemps possible est le but primordial des seniors. Afin de leur permettre un épanouissement au-delà d'un certain âge des activités diverses sont offertes au niveau des associations locales, de la Commission des seniors, du Club Haus beim Kiosk, etc.

Le « Club Haus beim Kiosk », situé au 11-15, rue CM Spoo, offre des activités très diversifiées prioritairement mais non de façon exclusive aux personnes à partir de 50 ans. Dans le programme publié tous les 4 mois sous forme de brochure sont reprises des activités dans les domaines suivants : excursions, convivialité, créativité, cours et conférences, visites et culture, sport et bien-être, solidarité, rencontres intergénérationnelles et interculturelles.

Renseignements supplémentaires :

Joëlle FLOENER | Chargée de direction

E-mail : beimkiosk@clubhaus.lu

Téléphone : 26 54 04 - 92

RESTER EN FORME

Nos seniors ont aussi la possibilité de suivre le **cours de gymnastique** sous la direction de Myriam SAGRAMOLA chaque mardi entre 15h30 et 16h30 dans le hall de l'École Lydie Schmit (rue de la Forêt) ou de pratiquer l'«aquagym light» le même jour entre 16h30 et 17h15 à la piscine de l'École Lydie Schmit sous la direction du maître-nageur. Les **séances de danses** «Line Dance» et «Tänze aus aller Welt» peuvent être pratiquées les **jeudis après-midis** à l'École Lydie Schmit également.

Renseignements supplémentaires :

Téléphones : 54 45 06 | 621 76 75 38



Les seniors ont également à leur usage la **piscine au Centre Sportif (rue du Parc)**. Veuillez contacter la piscine pour tout savoir sur les offres spéciales 3^e âge.

Renseignements supplémentaires :

Téléphone : 54 72 42

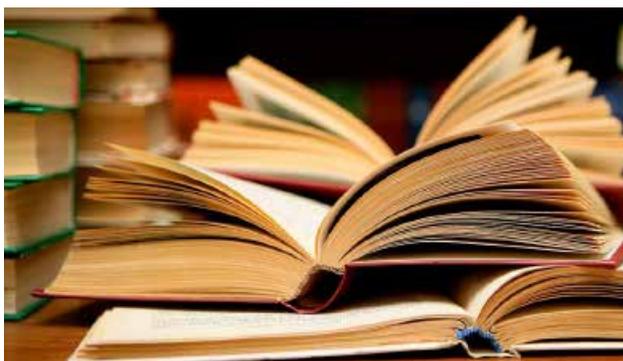
! Attention : Dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus COVID-19, les horaires d'ouverture ainsi que des différents cours sont susceptibles d'être modifiés. Merci de vous renseigner au préalable auprès de l'organisme responsable.

BIBLIOTHÈQUE DU CLUB HAUS BEIM KIOSK

Dans la bibliothèque, qui est accessible à tous, on peut choisir parmi 4500 exemplaires en langue française, allemande, luxembourgeoise et anglaise. Divers genres sont représentés d'auteurs plus ou moins connus : romans, biographies, romans historiques, romans policiers, etc. Elle est gérée par 2 bénévoles très engagées qui vous conseilleront chaque **mardi** entre 14h30 et 16h30.

Renseignements supplémentaires :

Téléphone : 26 54 04 92



BIENVENUE

MARHABANBIKUM

WELKOM BIENVENIDO

BEM-VINDO

DOBRODOŠLI WELCOME

NAMASTE

WĚLLKOMM

KALOSÓRISMA POWITANIE

HUĀNYÍNG WILLKOMMEN

04. L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Le volet enseignement regroupe de nombreuses facettes de l'enseignement communal au sens large du terme. Ce chapitre a pour but d'informer les citoyens sur les différents services offerts et de leur permettre d'en comprendre le fonctionnement. Le Service scolaire se voit attribuer de nombreuses compétences parmi lesquelles figurent l'élaboration de l'organisation scolaire, le contact avec l'inspecteur d'école du ressort, l'organisation des activités parascolaires et le secrétariat de la Commission scolaire.

LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES



ÉCOLE NELLY STEIN | CYCLES 1 - 4

Téléphone : 621 350 393 (concierge)

ÉCOLE LYDIE SCHMIT | CYCLES 1 - 4

Téléphone : 621 194 324 (concierge)

ANNEXE 10, RUE DU PARC CYCLE 1 PRÉCOCE

Téléphone : 26 54 04 91 (concierge)



ÉCOLE ALBERT WINGERT | CYCLES 1 - 4

Téléphone : 621 199 343 (concierge)

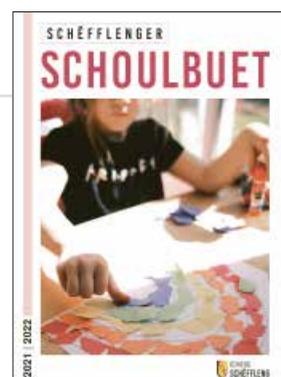


Pour toute information supplémentaire sur le fonctionnement de l'enseignement fondamental, veuillez consulter notre dossier spécial « **de Schoulbuet** » de l'année en cours (disponible en ligne) ou contacter le **Service scolaire** :

40, rue de l'Eglise | L-3833 Schifflange

E-mail : commissionscolaire@schifflange.lu

Téléphone : 54 50 61 - 423



CENTRE D'APPRENTISSAGE | COURS D'APPUI | CLASSE D'ACCUEIL

La commission d'inclusion scolaire procède à la sélection des élèves appelés à faire partie des cours d'appui, respectivement du **centre d'apprentissage**, toutefois l'admission ne peut se faire qu'avec l'accord des parents ou tuteurs.

La réintégration des élèves dans un cycle de l'enseignement fondamental se fait selon les prescriptions de la loi scolaire et des règlements grand-ducaux y afférents.

- Les **cours d'appui** ou de rattrapage ont lieu pendant les heures de classe, soit directement en classe, soit en petits groupes. Durant ces cours, les élèves travaillent sur leurs difficultés d'apprentissage afin d'atteindre les socles de compétences requises de leur cycle.
- Les **cours d'accueil** sont destinés aux enfants qui ne parlent aucune langue véhiculaire utilisée dans l'enseignement fondamental. Les cours d'accueil ont pour but de donner à ces écoliers une instruction leur permettant après un certain temps de suivre l'enseignement dans une classe de cycle.

LA COMMISSION D'INCLUSION SCOLAIRE

La commission d'inclusion scolaire (CIS) locale a pour mission d'assurer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques et de conseiller les parents, les titulaires de classe et l'équipe pédagogique.

L'autorité parentale décide des suites à donner à la proposition de la CIS.

LE SERVICE MÉDICAL SCOLAIRE



Le Service médical scolaire surveille le bien-être physique, psychique et social des enfants pendant toute la scolarité et contribue à un dépistage rapide de maladie et d'autres déficits.

En plus, il s'occupe de l'éducation à la santé. L'équipe du Service médical scolaire se compose de médecins généralistes, de médecins dentistes, d'une assistante d'hygiène sociale et d'une infirmière.

L'infirmière est présente à différentes époques dans les trois écoles. Son horaire est de 8h00 à 12h00 pendant les périodes scolaires.

Service scolaire

Téléphone : 54 50 61 - 423



LES CLASSES DE NEIGE

Les classes de neige sont réservées aux élèves du cycle 4.1. Ils partent pour une semaine dans une station de ski dans les alpes françaises. Ils s'y consacrent aux sports d'hiver et essaient d'améliorer leurs connaissances linguistiques. Bien naturellement ils sont accompagnés par leur titulaire de classe et d'un accompagnateur supplémentaire pour chaque classe.

Sur place, les instituteurs reçoivent l'aide du personnel de l'organisateur et surtout de moniteurs de ski expérimentés et qualifiés.

Une participation minimale aux frais est demandée aux élèves.



LE TRANSPORT SCOLAIRE

FLITZI

Un transport scolaire est organisé par la commune avec le bus scolaire «Flitzi» pendant les horaires de classe !

Il s'agit d'un service de transport entre les écoles et d'autres lieux de l'enseignement. La surveillance des enfants est assurée par un agent du personnel communal et enseignant.



PÉDIBUS

Par l'action «Pédibus», la Commune de Schifflange aimerait inciter les enfants à aller régulièrement à l'école à pied et à renoncer davantage à la voiture comme moyen de transport. Grâce au «Pédibus», les enfants sont accompagnés à l'école par des accompagnateurs et sont pris en charge à des arrêts désignés où passe le «Pédi-bus». Nous faisons appel à vous, les parents, pour que vous encouragiez vos enfants à utiliser le «Pédibus».

Vous trouverez des informations sur l'inscription et les arrêts sur notre site Internet www.schifflange.lu.

Vous pouvez également contacter le personnel du Service scolaire :

Gertrude ADAMY

Téléphone : 54 50 61 - 422

LES SUBSIDES SCOLAIRES

L'Administration communale de Schiffflange accorde des subsides aux élèves, étudiants et apprentis méritants de l'enseignement post-primaire ayant accompli avec succès l'année scolaire.

Les personnes susmentionnées doivent remettre leurs bulletins d'étude avec mention de leur adresse et compte courant bancaire ou postal au guichet unique et ceci avant le 15 novembre de l'année en cours.



LASEP (LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE)

La «Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire» (LASEP) offre aux élèves différentes activités sportives parmi lesquelles : l'athlétisme, le football, le handball, la natation et divers autres.

En plus de l'entraînement hebdomadaire, la LASEP organise également des festivals sportifs (Butzendag, course d'endurance, ...) et des championnats nationaux.



Les inscriptions se feront pendant les deux premières semaines de la rentrée scolaire. Les cours commencent à partir de la troisième semaine d'école.

CONTACT

Alain PALLUCE

E-mail : alain.palluce@schiffflange.lu

Téléphone : 54 45 06



BIENVENUE

MARHABANBIKUM

WELKOM BIENVENIDO

BEM-VINDO

DOBRODOŠLI WELCOME

NAMASTE

WĚLLKOM

KALOSÓRISMA POWITANIE

HUĀNYÍNG WILLKOMMEN

CHAPÎTRE 05

05. LA FÊTE, LA CULTURE ET LES ARTS

L'offre culturelle de la Commune de Schiffflange est variée et dépend à la fois des efforts consentis par l'Administration communale, la Commission de la culture, des sports et des loisirs, le Syndicat d'Initiative et de Tourisme, les associations culturelles ainsi que les organisateurs privés.

Les activités culturelles et artistiques se déroulent au Hall Polyvalent, au Centre Sportif, à la Salle Grand-Duc Jean, à la galerie d'art «Schëfflenger Kongschthaus», à la Maison des Générations, au Centre Seniors, à la Maison des Œuvres et parfois dans les rues et sur les places publiques.

Afin d'offrir aux citoyens de la commune ainsi qu'au public venu de l'extérieur un programme intéressant et diversifié sur le plan culturel, il existe plusieurs associations dans la Commune de Schiffflange qui organisent des événements culturels et folkloriques tout au long de l'année.

Parmi les événements les plus récurrents et connus à Schiffflange, on peut citer :

- Fréijoersbotz
- Fête des Voisins
- Schëfflenger Fest
- Open-Air Kino
- Streikgedenkfeier
- Nuit du Sport
- Fête des Cultures
- Hobbymoart
- Niklosmoart
- etc.



Schëfflenger Kongschthaus Contact : 2, avenue de la Libération

En 2019, la nouvelle galerie d'art «Schëfflenger Kongschthaus», située à 2, avenue de la Libération, a été officiellement inaugurée. Elle vous offre l'occasion de profiter d'une véritable expérience culturelle qui élargit le regard sur la scène culturelle nationale et au-delà. «Schëfflenger Kongschthaus» offre à toute personne, de tout âge et milieu social, la rencontre directe avec les artistes et leurs œuvres, ceci pour en profiter de manière conviviale.

Sur deux étages, vous pouvez contempler des œuvres exposées temporairement dans les locaux lumineux et modernes du «Schëfflenger Kongschthaus».



Restez au courant de tout ce qui se passe dans la commune en consultant régulièrement le site internet www.schiff-flange.lu, la page **facebook (Gemeng Schëffleng)**, le compte **instagram (gemengscheffleng)** ou en vous inscrivant aux services gratuits **sms2citizen** et **Newsletter**. Ces médias vous informent non seulement sur les manifestations et événements à Schiffflange, mais aussi sur d'autres actions intéressantes en lien avec la commune.



ASSOCIATIONS LOCALES

Voici une liste non-exhaustive des multiples associations et clubs à Schifflange. Si vous êtes intéressés à vous engager quelque part ou à recevoir des renseignements sur l'une ou l'autre adresse, vous trouverez les contacts ainsi que d'autres détails sur notre site internet www.schifflange.lu (rubrique « commune - associations locales »).

Pour plus de renseignements, consulter notre site internet [schifflange.lu](http://www.schifflange.lu)

E-mail : scc@schifflange.lu

Téléphone : 54 50 61 - 314

- 1604 CLASSICS
- A.C.A.S (Association des Commerçants et Artisans de Schifflange)
- A.C.F.L-Jeunes Mamans
- Anges d'Afrique asbl
- Aarbechter-Ennerstëtzungsvërain
- Alliance des Chinois-Schifflange
- A.M.C.I.S.(Association des cinéastes et vidéastes non-professionnels)
- Amicale Schëfflenger Schmelzaarbechter
- Amicale Schëfflenger Quartier
- Amicale Schmëttbësch
- Amicale vun de Senioresëcherheetsberoder "Amicale SSB"
- A.P.A.S.E.
- A.S.P.E.L.S. (Association Sports et Loisirs Schifflange)
- Association Amigos Emigrantes
- Associacao Amigos Cabo Verdiana
- Associacao dos Cabo-verdianos Unidos Para Todos (ACUT)
- Association Basilucania a Lussemburgo
- Association des Fils de la région de Cacheu Asbl
- Atelier Kléiblat asbl (Atelier pour enfants et adolescents à besoins spécifiques)
- Ass. Moldova-Luxembourg
- C.A.S. (Cercle Athlétique Schifflange)
- Amicale du Centre d'Intervention Schifflange Asbl (CIS)
- Cercle d'aide à la vie par voie naturelle
- Cercle d'échecs TSM Schëffleng
- Cercle Philatélique
- Check ex « club de darts »
- Chic'i'Micci aus dem Minette
- Chorale Féminine Minetts'ros'en
- Chorale Municipale
- Chorale Ste Cécile
- Féd. Lux. d'Aiki-Jujutsu
- Club Haus beim Kiosk
- Coin de terre et du foyer
- Confrérie St Martin
- CND Luxembourg
- Croix-Rouge
- Darts Club Chaos Power
- Darts Club Storm
- Darts United
- Dësch Tennis Schëffleng Asbl
- Union Donneurs de Sang
- EDC Besainas Clube
- EDC FUEGO
- EDC Wickringer
- EDC MC Libre
- Eltervereenegung Schoul Albert Wingert
- Enrôlés de force
- Erdinger Fans Schëffleng
- Eurofestival Schëffleng asbl
- Fairtrade Team Schëffleng asbl
- Fan Club Ben Gastauer
- F.C. Schifflange 95
- Femmes socialistes
- Fescher Club Schlei
- Fiederball 1981 Schëffleng A.s.b.l.
- Folklorama A.A.F.C.
- Foyer de la Femme (Sektouon Schëffleng)
- Fraen a Mammen
- Fräizaitclub Schëfflenger Piraten
- Frënn vum Haff Asbl
- Frënn vun de Schëfflenger Guiden a Scouten Asbl
- Futsal Sparta Schifflange
- Garderie fir Kanner Asbl
- Groupe Cynotechnique
- LGS Grupp Abbé Poncin Schëffleng
- Handball-Club Schëffleng
- Harmonia de Santiago
- Harmonie Municipale HMS
- Hondscub HSDV
- Invalideveräin 1918
- Kaartenfrënn
- KC 3 Hannen Erëm
- KC Espoirs76 Schifflange
- KC Prënzebiërg Schëffleng
- KC Schëffleng 2000
- KC Amazonen
- Kicker Club Terres Rouges
- Kyokushin Karate Schifflange
- L.P.P.D. (Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés politiques)
- LASEP
- LCGB
- Les amis de la Belote
- Lyme Lux asbl
- Maison des Jeunes (Jugendhaus)
- Motor-Union
- MTF Gaming
- Natur- a Vulleschutz
- NGL
- OGB-L Section Schifflange
- Péta-Boules
- Photo-Club
- Protection des Animaux
- Radio GUTT Laun Asbl
- Red Rocks
- Schëffleng Hëllef Asbl
- Schëfflenger Bouwen aus der Philippsbar
- Schëfflenger Country-Line Dancers
- Schëfflenger Globetrotters
- Schëfflenger Kriibshëllef Asbl
- Schëfflenger Majoretten
- Schëfflenger Theater Asbl
- Shooting Academy Schifflange SAS
- Société de Tir STASS
- Société de Gymnastique «Le Travail Schifflange»
- Société avicole
- SOS Faim Asbl
- Soundbusters Party Team
- Studio Audio Schifflange
- Syndicat d'Initiative et de Tourisme
- Tennis-Club Schifflange
- Top Events and more
- Union des Femmes
- Umbri Nel Lussemburgo
- Velo-Club La Pédale 07

BIENVENUE

MARHABANBIKUM

WELKOM BIENVENIDO

BEM-VINDO

DOBRODOŠLI WELCOME

NAMASTE

WĚLLKOM

KALOSÓRISMA POWITANIE

HUĀNYÍNG WILLKOMMEN

06. LE SPORT

Sur le plan sportif, la Commune de Schiffflange offre par le biais des clubs sportifs un large choix de disciplines sportives ainsi que d'infrastructures adéquates. Les services responsables s'occupent en permanence de l'entretien, de la transformation et de l'aménagement de ces installations.

La mise à disposition de diverses installations à des fins d'entraînement et de compétition se fait en principe gratuitement. Les clubs sportifs sont subventionnés par la commune.

Pour les sports pratiqués «indoor», la Commune de Schiffflange offre des installations dans les établissements suivants :

- le Centre Sportif de Schiffflange (piscine couverte, terrain multisports, salles sportives polyvalentes)
- le Hall Polyvalent (salles de gymnastique, de tennis de table)
- le Hall de tennis
- les différentes salles sportives des écoles

Pour les sports pratiqués «outdoor», la Commune de Schiffflange offre les installations suivantes :

- les terrains de football
- le terrain pour sport canin
- la piste skateboard
- les terrains de tennis
- les terrains de beach-volley
- les pistes cyclables
- le boulodrome
- le stade Jean Jacob
- le outdoor fitness parc
- la piste mountain-bike
- les sentiers pédestres (voir chapitre 8)

Renseignements supplémentaires :

Le Service des citoyens et de la communication tient à la disposition des citoyens toutes les informations concernant les associations locales (également listées sous le chapitre 5 dans ce guide).

Téléphone : 54 50 61 - 212 / 303 / 314 / 315 / 316



LE CENTRE SPORTIF ET LA PISCINE COUVERTE DE SCHIFFFLANGE

Inauguré en 1972 et situé dans la rue du Parc, le Centre Sportif de Schiffflange permet aux membres de nombreuses associations sportives la pratique des sports « indoor », parmi lesquels on retrouve notamment le handball, l'aquagym, le ballet, la danse de jazz, le zumba et le badminton.

La piscine, complètement rénovée en 2020, offre un cadre exceptionnel aux adeptes de la natation. Un bassin principal de 25x12.5m, une petite pataugeoire, un espace sauna équipé d'un sauna finlandais, un bain de vapeur, un salisarium, un solarium et en été une pelouse ainsi qu'un beach-volley sont mis à la disposition des adeptes du milieu aquatique. Les élèves utilisent cette piscine à partir du 3^{ème} cycle.

Pendant les vacances d'été, des aires de jeux gonflables sont disponibles dans l'eau tous les mercredis et vendredis après-midi de 14h00 à 17h00 pour s'amuser et jouer.

Des leçons de natation pour débutants ainsi que des cours de perfectionnement des différents styles de natation, des cours pour les enfants nageurs de la « LASEP » et des cours d'aquagym sont offerts par nos instructeurs de natation. Dans le hall d'entrée se trouve une buvette (gérance privée) afin que les sportifs et autres puissent se régaler et s'entretenir dans une ambiance décontractée.

Aux abords de la piscine un râtelier de cycles, ainsi qu'un parking assurent un accès facile à l'établissement.

CONTACT

12, rue du Parc
L- 3872 Schiffflange

E-mail : piscine@schiffflange.lu

Téléphone :

PISCINE | 54 72 42

SAUNA | 54 72 42 - 33

Maître instructeur de natation responsable | Gilbert LAROCHE



PISCINE AU CENTRE SPORTIF

HORAIRE NORMAL

LUNDI	Fermée au public		
MARDI	12h00 – 20h30 Public		19h15 – 20h15 Aquagym
MERCREDI	08h30 – 10h00 Dames		08h45 – 09h45 Aquagym Dames 16h00 – 20h30 Public
JEUDI	12h00 – 19h00 Public		19h00 – 20h30 Club « Aspels »
VENDREDI	16h00 – 20h30 Public		
SAMEDI	08h30 – 09h30 Dames		09h30 – 17h00 Public
DIMANCHE	08h30 – 12h00 Public		

Attention: Dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus COVID-19, les horaires d'ouverture ainsi que des différents cours sont susceptibles d'être modifiés. Merci de vous renseigner au préalable auprès de l'organisme responsable.

HORAIRE VACANCES SCOLAIRES

LUNDI	Fermée au public		
MARDI	09h00 – 20h30 Public		
MERCREDI	08h30 – 10h00 Dames		10h00 – 11h30 Public 14h00 – 20h30 Public
JEUDI	09h00 – 20h30 Public		
VENDREDI	09h00 – 11h30 Public		14h00 – 20h30 Public
SAMEDI	08h30 – 09h30 Dames		09h30 – 17h00 Public
DIMANCHE	08h30 – 12h00 Public		

COURS & ANIMATIONS

Cours de natation débutant ou perfectionnement ADULTES

MERCREDI ou VENDREDI | 18h00 – 19h00

Cours de natation débutant ou perfectionnement ENFANTS

MARDI ou JEUDI | 15h30 – 16h30

Aqua (power) - Fitness mixte

MARDI | 19h15 – 20h15

Aqua-Fitness DAMES

MERCREDI | 08h45 – 09h45

LASEP

JEUDI | 14h30 – 15h30

Aquagym «ASPELS»

JEUDI | 19h00 – 20h30



SAUNA AU CENTRE SPORTIF

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI	08h00 – 12h00	Dames
MARDI	13h00 – 21h30	Dames
MERCREDI	13h00 – 21h30	Hommes
JEUDI	13h00 – 21h30	Dames
VENDREDI	13h00 – 21h30	Mixte
SAMEDI et DIMANCHE	Fermé	

Attention: Dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus COVID-19, les horaires d'ouverture ainsi que des différents cours sont susceptibles d'être modifiés. Merci de vous renseigner au préalable auprès de l'organisme responsable.

| 13h00 – 21h30 Hommes



LA PISCINE D'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE LYDIE SCHMIT



Cette piscine sert surtout à l'apprentissage de la natation aux élèves du 1^{er} au 3^{ème} cycle de l'enseignement fondamental.

Les seniors pratiquant l'aquagym y sont également admis (tous les mardis de 16h30 - 17h15), les enfants de la LASEP (mardi et jeudi de 14h00 - 15h00) ainsi que les mamans et bébés (tous les lundis de 16h00 - 17h30).

Les « cours bébés » de l'«Initiativ Liewensufank» ont lieu les samedis de 09h00 - 11h30.

Renseignements supplémentaires :

Alain PALLUCE
Téléphone : 54 45 06

INITIATIV LIEWENSUFANK
Téléphone : 36 05 97

LES TERRAINS DE TENNIS

Le Tennis Club Schiffflange, fondé en 1978, dispose depuis plusieurs années de cinq courts extérieurs avec arrosage automatique dont quatre avec éclairage, d'un demi-court surface béton avec mur d'entraînement parabolique, dit « Mauer », d'un club-house avec vestiaires ainsi que d'un restaurant et d'un chalet café-brasserie ouvert au grand public pendant toute l'année.

De même, les adeptes de ce sport peuvent profiter dans un hall agréable de quatre courts, munis d'un revêtement élastique (hard-court), surface préférée des professionnels sur tous les grands tournois indoor. L'école de tennis du T.C.S. est divisée en quatre catégories :

- le Piddelmausclub à partir de l'âge de 4 ans
- l'école de tennis traditionnelle jusqu'à 18 ans
- l'école de tennis pour adultes
- l'école et l'entraînement des jeunes joueurs cadrés



LES TERRAINS DE FOOTBALL

Afin de permettre aux nombreux amateurs de football d'exercer leur sport, la Commune de Schiffflange dispose de deux stades. Le terrain 1 du F.C. Schiffflange 95 se trouve dans la rue Denis Netgen et le terrain 2 (synthétique) dans la rue du Parc.

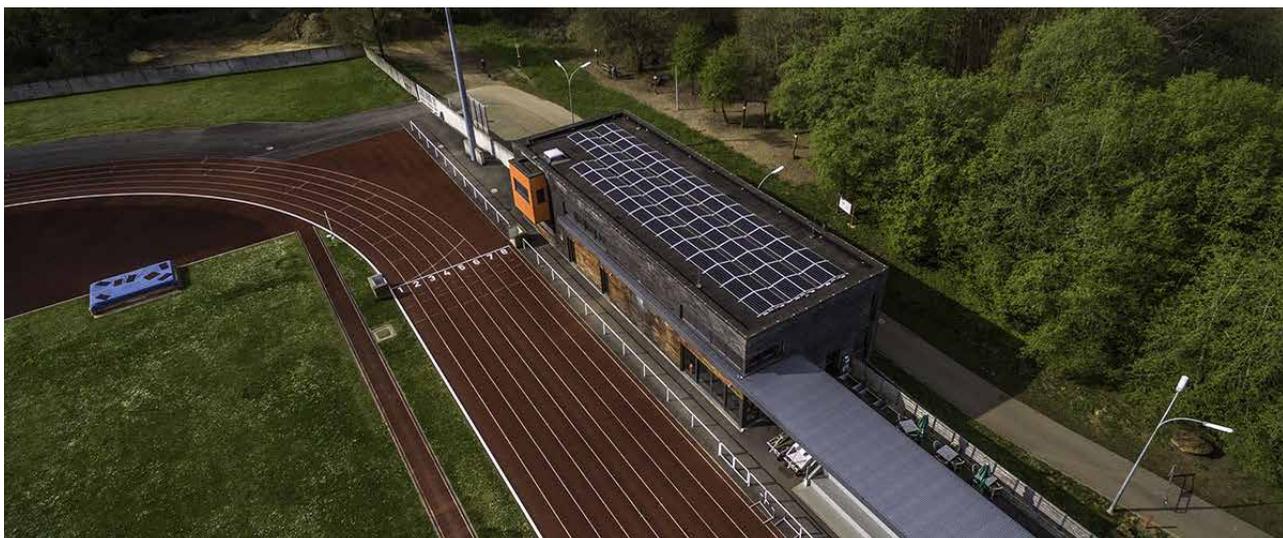


LE STADE JEAN JACOBY

Ce stade exclusivement athlétique a été construit en l'année 1950. Il se trouve dans un endroit magnifique au « Schëfflenger Bierg » et les adeptes de l'athlétisme y pratiquent leur sport. Dans les années cinquante et soixante, le Cercle Athlétique de Schiffflange (CAS) avait une grande tradition dans les cross et les courses de demi-fond et fond. Des coureurs prestigieux sortaient de ses rangs. Pendant des années, ce club a réussi et réussit toujours à former de bons athlètes dans les différentes disciplines de l'athlétisme.

En l'année 2000, ce stade a été doté d'une piste de tartan moderne. Un nouveau bâtiment multifonctionnel ainsi qu'une nouvelle cage de lancements ont été construits récemment.

Aujourd'hui, le CAS dispose d'infrastructures sportives les plus modernes, ce qui lui permet de renouer avec sa grande tradition et d'organiser à nouveau des meetings nationaux et internationaux.



LES AUTRES INFRASTRUCTURES

Bien évidemment, la Commune de Schifflange offre d'autres établissements dans lesquels les gens peuvent pratiquer du sport. Ainsi, dans une salle spéciale du Hall Polyvalent on peut faire de la gymnastique et jouer au tennis de table. Le skating parc est ouvert à tous ceux qui veulent essayer ou perfectionner les sports à roues et depuis 2020, le nouveau boulodrome accueille les adeptes de la pétanque. Trois terrains de beach-volley (2 au Biergerwee et 1 dans la cité um Benn), les pistes cyclables et les nouveaux parcours Trim-Fitness sont également une option pour rester en forme.

Dans le chapitre 5, vous trouverez une liste des différents clubs de sport de Schifflange. Veuillez les contacter individuellement pour savoir plus sur les lieux et les horaires d'entraînement.



BIENVENUE

MARHABANBIKUM

WELKOM BIENVENIDO

BEM-VINDO

DOBRODOŠLI WELCOME

NAMASTE

WĚLLKOM

KALOSÓRISMA POWITANIE

HUĀNYÍNG WILLKOMMEN

07. L'ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN

LES COLLECTES DES DÉCHETS À DOMICILE

Les récipients, les sacs-poubelles et les autres déchets :

- ne peuvent être déposés sur la voie publique que la veille de la collecte respective
- destinés à être vidés ou enlevés le jour de la collecte, doivent se trouver sur le trottoir ou respectivement au bord de la voirie publique
- doivent être déposés de manière à ne pas gêner la sécurité ou la salubrité publique et de manière à respecter les dispositions du code de la route

Les récipients et les sacs-poubelles ainsi que les déchets non-conformes sont à enlever de la voie publique le jour même de la collecte.

En cas de reprise, respectivement en cas de remplacement d'un récipient endommagé ne pouvant plus servir pour la collecte à domicile, la commune facture au prix coûtant d'un

nouveau récipient, le récipient endommagé à son dernier utilisateur. Une poubelle non remise est facturée au prix coûtant d'un nouveau récipient. Il en va de même pour les récipients endommagés par des tiers ou qui ont été volés. Il est défendu d'ouvrir les récipients d'autrui et/ou d'éliminer ses déchets par le récipient d'une tierce personne sans l'autorisation expresse et préalable de celle-ci.



LES DÉCHETS MÉNAGERS

Par déchets ménagers restants, on définit tous les déchets, destinés à l'abandon et qui ne peuvent être ni recyclés, ni compostés.

LES RÉCIPIENTS ET CONTENEURS

Les poubelles noires de 80 litres, 120 litres, 240 litres ou 360 litres et les conteneurs de 770 litres ou 1 100 litres sont dotées de chip électroniques permettant d'identifier le récipient au moment du vidage hebdomadaire et déterminer le nombre de vidages par période de facturation. Pour les commandes de nouveaux récipients ou d'équipement d'anciennes poubelles avec des chips électroniques, contacter le Guichet unique au [téléphone: 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221](tel:54.50.61.202).

En cas de changement d'adresse ou de récipient, il faut signaler sans délai au Guichet unique les modifications concernant le(s) récipient(s). A défaut d'information, la commune se réserve le droit d'écarter de l'enlèvement public le(s) récipient(s) concerné(s).

L'enlèvement des déchets résiduels et des déchets récupérables ou recyclables par le système de la collecte à domicile est refusé au cas où

- il y a constatation de dépôts de déchets non acceptés dans les poubelles, conteneurs, sacs en plastique et bacs en question
- les couvercles des poubelles et conteneurs ne sont pas complètement fermés
- les récipients sont endommagés
- les sacs en plastique ne sont pas ficelés respectivement ne portent pas le sigle du SYCOSAL
- les fractions ne sont pas triées correctement

Chaque première inobservation est signalée par l'affichage d'un autocollant avertissant le détenteur en indiquant la contravention relevée. Chaque inobservation ultérieure est annoncée par l'affichage d'un autocollant d'une autre couleur indiquant au détenteur la raison pour laquelle l'enlèvement des déchets a été refusé.

LES SACS-POUBELLES

Les sacs-poubelles munis de l'inscription « SYCOSAL » peuvent être retirés, contre paiement d'une taxe fixée par le règlement taxe, au service de la recette.

Au moment de l'enlèvement, les sacs-poubelles doivent être intacts et fermés convenablement pour éviter tout éparpillement des déchets. L'enlèvement de tout autre type de sac, sachet ou carton est refusé.

LES BIO-DÉCHETS

Le compostage des bio-déchets est un élément important dans la récupération naturelle des matières premières.

Il y a deux possibilités de récupérer les bio-déchets de cuisine et du jardin :

- le compostage individuel à domicile est la meilleure méthode de compostage. Des brochures contenant une multitude d'informations et de conseils au sujet du compostage à domicile des déchets organiques peuvent être retirées au **SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 14, Av. de la Libération**.
- la collecte des bio-déchets (poubelle verte). Elle se fait hebdomadairement pendant la période « mars-novembre » et tous les quinze jours pendant la période « décembre-février » (cf. calendrier des déchets).

QUE PEUT-ON JETER DANS LA POUBELLE VERTE ?

- restes alimentaires (crus et cuits), fruits, légumes, marc de café, sachets de thé, pains, aliments avariés ou périmés, restes de viande et de poisson.
- épiluchures ou restes alimentaires emballés dans du papier journal.
- sachets biodégradables, sachets en papier.
- déchets de jardin découpés: coupe de haie, élagage d'arbres, élagage d'arbustes, rosiers, haies, arbustes, copeaux de bois, terreau, gazon, herbe, mauvaises herbes, déchets d'horticulture, légumes, fruits tombés, fleurs, foin, feuilles, paille, plantes en pot (sans pot).

QUELS DÉCHETS NE DOIVENT PAS ÊTRE JETÉS DANS LA POUBELLE VERTE ?

- magazines, vieux papiers, cartons, emballages et sacs plastiques, barquettes en aluminium, capsules de machine à expresso.
- le verre, les métaux, les textiles, les céramiques, les pierres.
- litière de chat, couches-culottes.
- les piles, les substances chimiques, les médicaments, les produits d'hygiène corporelle, les cendres, les sacs d'aspirateur, les balayures et les gravats.

Les personnes privées ont également la possibilité de livrer des restes de taille d'herbes directement à la station de compostage de Mondercange.



LES DÉCHETS VEGETAUX « GRÜNSCHNITT »

Une collecte unique a lieu en avril, mai, octobre et novembre (cf. calendrier des déchets). Les déchets végétaux sont à déposer sur le trottoir avant 07h00 du matin.

Les déchets végétaux doivent être ficelés et ne doivent pas dépasser une longueur de 3m. Pour toute quantité supérieure à 2 m², veuillez contacter les services communaux.

Les personnes privées ont également la possibilité de livrer directement des coupes d'arbres et d'arbustes à la station de compostage à Mondercange.



LES VIEUX PAPIERS

La collecte des récipients de vieux papiers mélangés, à savoir journaux, revues, illustrés, papier à lettres et à écrire, cahiers, enveloppes, sacs et sachets en papier et livres se fait hebdomadairement (bacs de 40 litres) ou mensuellement (poubelles) à travers toute la localité (cf. calendrier des déchets). Ces récipients peuvent être commandés au Guichet unique.



LE VERRE CREUX (BOUTEILLES)

La collecte du verre creux se fait hebdomadairement (bacs de 40 litres) ou mensuellement (poubelles) à travers toute la localité (cf. calendrier des déchets). Ces récipients peuvent être commandés au Guichet unique.

Le verre plat (vitres, verre armé, miroirs etc.), les bouteilles en céramique ainsi que la porcelaine ne sont acceptés qu'au Centre de Recyclage/rue de Hédange-direction Foetz.

Les citoyens sont priés d'enlever capsules, bouchons et couvercles en métal ou en liège, et de vider les bouteilles.

LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Sont considérés comme déchets encombrants tous les déchets qui par leurs dimension ou volume ne peuvent être collectés en récipients. La collecte se fait individuellement six fois par an sur demande au Service de l'urbanisme et du développement durable (téléphone : 54 50 61 - 330) et est payante (25€ pour une quantité inférieure à 2 m³ et 50€ pour une quantité supérieure à 2 m³).

Collecte hors tournée payante par CIGL sur demande :

Téléphone : 53 24 39 - 1



LA COLLECTE VALORLUX



! Pas de plastique noir!

COLLECTE BI-MENSUELLE et GRATUITE

Dans le sac bleu Valorlux :

- **bouteilles en matière plastique**
(par ex. pour jus de fruits, limonades, lait ...)
- **flacons en matière plastique**
(par ex. pour shampoings, produits pour la vaisselle, nettoyants, poudres pour la lessive, adoucisseurs ...)
- **emballages en métal**
(p. ex. conserves, bacs en aluminium, couvercles et capsules de fermeture de conserves et de bouteilles ...)
- **films et sacs en matière synthétique et plastique**
- **cartons pour boisson et nourriture de forme carrée**
(p. ex. pour le lait et la crème, la purée de tomates, les soupes ...)
- **pots, gobelets, barquettes en plastique**
(p. ex. yaourts, pots de fleurs, ...)

LES SACS « VALORLUX » SONT GRATUITEMENT MIS À DISPOSITION

- au **SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
14, avenue de la Libération | de 08h00 - 12h00 et de 14h00 à 17h00
- à la **RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE**
de 08h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

LA REPRISE DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Les petits et grands appareils électroménagers tels que :

- | | |
|--------------------------|---------------------------------|
| • aspirateurs | • postes de radio |
| • cafetières électriques | • sèche-cheveux |
| • chaînes HI-FI | • ordinateurs |
| • caméscopes | • machines à écrire électriques |
| • fours à micro-ondes | • essoreuses |
| • hottes aspirantes | • cuisinières |
| • mixers | • lessiveuses |
| • magnétoscopes | |

Ces appareils sont collectés deux fois par an (cf. calendrier des déchets).



Ne seront pas enlevés :

- Les réfrigérateurs, congélateurs et tout autre appareil contenant du Fréon
- Les téléviseurs
- Les cassettes HI-FI, vidéo et radiographies

LES VIEUX VÊTEMENTS

Deux fois par an, les associations « Aide aux Enfants handicapés » et « Société Kolping » organisent des collectes de vieux vêtements (cf. calendrier des déchets).

Les vieux textiles ne peuvent être acceptés que s'ils sont secs et propres.

LE CENTRE DE RECYCLAGE

Le **centre de recyclage du SIVEC** est situé à Schiffflange près de la station d'épuration. Les ménages et les entreprises raccordés au service d'hygiène de la Commune de Schiffflange peuvent profiter des services du Centre de Recyclage.

Les cartes SIVEC peuvent être retirées gratuitement auprès du Guichet unique.

Les matières revalorisables ainsi que les substances reprises ci-dessous sont acceptées :

Appareils frigorifiques • appareils électriques et électroniques • cartons • déchets de démolition • déchets encombrants • déchets de taille • déchets problématiques • emballages Tetra Pak • ferraille • feuilles d'aluminium • liège • matières en plastique • pièces en caoutchouc • pneus usagés • verre creux • verre plat • vieux bois • vieux papier et vieux textiles.

Les matières et substances doivent, dans la mesure du possible, être triées selon les groupes et fractions énumérés ci-dessus sous peine d'être refusées. En cas d'usage abusif des facilités d'acceptation offertes, le Centre de Recyclage se réserve le droit de refuser l'acceptation des déchets.

Pour tout problème concernant le tri s'adresser au personnel du **Centre de Recyclage** :

Téléphone : 54 98 98



Ce guide a été rédigé dans le contexte de la pandémie liée au coronavirus COVID-19. Certaines informations (notamment l'organisation d'événements et de cours, les horaires d'ouverture, le fonctionnement de l'enseignement fondamental, etc.) sont susceptibles d'être modifiées. Veuillez vous renseigner au préalable auprès des différents organismes pour connaître les détails les plus récents. Merci pour votre compréhension.

SUPERDRECKSKËSCHT

Les éléments suivants peuvent être remis à la « SUPERDRECKSKËSCHT » (cf. calendrier des déchets) :

- piles usées
- bombes aérosols
- médicaments périmés
- huiles usagées
- produits phytosanitaires
- solvants
- acides
- substances alcalines
- détergents
- produits chimiques
- laques et peintures
- tubes fluorescents
- révélateurs/fixateurs
- déchets au mercure
- graisses et huiles végétales
- pesticides
- radiographies
- cassettes HI-FI/Vidéo
- cosmétiques



L'EAU - NOTRE SOURCE DE VIE

Le Syndicat des Eaux du Sud (SES) a pour mission l'approvisionnement en eau potable des industries et des communes affiliées. Cependant, chaque commune doit s'occuper elle-même de la distribution de l'eau au profit de ses citoyens, à partir du moment où l'eau arrive dans les différents réservoirs communaux. Une analyse de l'eau du SES a révélé que le titre hydrométrique qui reflète la teneur en oxydes de calcium et de magnésium s'élève en moyenne à 23 degrés hydrométriques français ou en moyenne 13 degrés hydrométriques allemands, ce qui revient à dire que l'eau de la Commune de Schiffflange est dure (classe de dureté 4 sur une échelle de 5). Cependant elle est considérée comme nullement agressive.

L'eau potable doit satisfaire à 48 paramètres chimiques et microbiologiques, afin de remplir les critères de qualité très stricts fixés par l'Union Européenne sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Il incombe à tous les citoyens de faire des efforts afin de préserver nos ressources précieuses en eau. Les égouts n'étant pas une poubelle, les articles d'hygiène, les balayures, les graisses, les textiles, les litières d'animaux, les mégots, les déchets de cuisine, les carburants, les produits chimiques, les restes agricoles, les piles, les médicaments ainsi que l'huile de vidange ne sont en aucun cas destinés à être jetés dans les toilettes, les éviers, les bouches d'évacuation et les cours d'eau.

Pour de plus amples informations sur la gestion et la protection de l'eau veuillez contacter le

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Téléphone : 54 50 61 - 330 / 331 / 332 / 333 / 334

LES COMPTEURS D'EAU

Le personnel de l'Atelier communal fait deux lectures par an. Au cas où l'agent n'a pas pu procéder à la lecture d'un compteur d'eau, une carte-réponse sera remise dans la boîte aux lettres du citoyen concerné qui est prié d'indiquer l'index du compteur sur la carte et de la renvoyer dans les 15 jours ou bien de la communiquer par téléphone (54 50 61 - 221) ou encore par mail (guichetunique@schiffflange.lu) à l'administration communale. Autrement elle procédera à une estimation du compteur en question.

Les taxes communales relatives sont facturées quatre fois par an. Il s'en suit qu'en principe le citoyen reçoit un décompte tous les 6 mois.

Les travaux d'entretien ou de réparation du tronçon reliant le compteur d'eau à la conduite principale sont formellement interdits aux propriétaires, locataires ainsi qu'aux tierces personnes.

CONTACT

Atelier communal

E-mail : atelier@schiffflange.lu

Téléphone : 54 50 61 - 254 ou 54 50 61 - 250 (permanence après 15h00)

BIENVENUE

MARHABANBIKUM

WELKOM BIENVENIDO

BEM-VINDO

DOBRODOŠLI WELCOME

NAMASTE

WĚLLKOMM

KALOSÓRISMA POWITANIE

HUĀNYÍNG WILLKOMMEN

CHAPÎTRE 08

08. SCHIFFFLANGE, UNE COMMUNE À DÉCOUVRIR

Intéressé à l'environnement naturel de Schiffflange ? Envie de faire des randonnées ? Dans ce chapitre, nous vous amenons sur les traces de la nature, de la culture et de l'histoire de notre commune.

LE SENTIER « SCHËFFLENGER BIERG » (7,7 KM)



Le chemin de cet AP vous emmène d'abord sur le « Märtésbierg ». Vous suivez alors la chaîne de collines et un tronçon du sentier national « Sentier du Sud » jusqu'au « Weimeschköppchen ». La végétation variée, notamment composée d'orchidées sauvages, fait la richesse de cette région. Vous descendez ensuite vers la vallée et contournez Schiffflange pour revenir au point de départ.



Le « Schëfflenger Bierg » situé au sud de Schiffflange (point le plus haut: « Plakeg Kopp » 404 mètres), se compose de collines forestières qui sont en partie marquées par des terrains de remblai, dus à l'extraction de la minette.

Aujourd'hui, cet espace sert de zone de villégiature à la population avoisinante. Le sentier pédestre traverse un complexe d'hétraies calcicoles, ainsi qu'en partie des anciennes mines à ciel ouvert. Des vestiges d'exploitation de minerai d'autrefois sont des témoins historiques intéressants (« Gro Minière », « Schwaarz Bréck »).

Suite à la fin de l'exploitation minière la nature s'est reconstituée et une végétation caractéristique et abondante s'est développée. A la découverte des curiosités, on trouve des pelouses sèches, des orchidées sauvages, un grand nombre de papillons et des zones de retrait pour un grand nombre d'animaux.

choix entre trois parcours de fitness (10 km, 8 km et 5 km) et un circuit Mountainbike (6,4 km) qui est relié au réseau national des pistes cyclables (P6).

Le stade athlétique Jean Jacoby s'intègre bien dans cet environnement naturel et constitue le point de départ idéal pour des randonnées et des exploits sportifs. Les inconditionnels de l'athlétisme peuvent exercer leur sport préféré dans l'enceinte de ce stade doté d'une piste de tartan moderne.

DÉPART : Piscine, rue du Parc ou Maison des scouts / Maison des œuvres, rue de la Forêt

Afin de mieux apprécier cet endroit merveilleux, les sportifs ont le



LE SENTIER DES PLANÈTES DÉNOMMÉ « DE SATURN » (3,9 KM)



Ce sentier pédestre astronomique est le fruit de la collaboration entre l'ancien Service écologique de la Commune de Schifflange, la section Astro du «Naturmusée», le S.I.T. de Schifflange et le C.I.G.L.

Situé sur le terrain de l'ancienne minière à ciel ouvert de l'Arbed (ArcelorMittal) au lieu-dit «Lallenger Bierg», le sentier pédestre mène à travers une zone protégée avec une flore variée dont un grand nombre d'orchidées de toutes sortes, un véritable paradis pour promeneurs appréciant la nature sauvage et la tranquillité du site.

Dix plaques en bronze représentent le soleil et les planètes en relief à l'échelle 1 : 1 milliard, accompagnées d'un texte explicatif en écriture braille. Près de ces plaques sont installés onze panneaux didactiques fournissant des images et informations complémentaires sur les corps célestes ainsi que sur la mythologie antique qui est à l'origine de leurs dénominations respectives.

Sur une distance de 3,9 km, le promeneur accomplit un voyage planétaire et parcourt la distance impressionnante de 6 milliards de km.

DÉPART : Stade Jean Jacoby



LE SENTIER « DE KAWEECHELCHERSPAD » (1,4 KM)



Ce sentier pédestre guide le promeneur le long des pentes d'exposition nord et ouest du «Brucherberg», au sud de Schifflange. Le petit mammifère, l'écureuil, va vous faire découvrir la forêt et sa lisière avec sa grande variété de plantes et d'animaux. Des plaques donnent des informations sur la forêt et ses habitants. Sur les pentes supérieures du «Brucherberg» affleurent les couches géologiques, riches en minerai de fer (Dogger).

De nombreuses traces témoignent encore de l'exploitation de la minette: les terrasses, les falaises et les pierriers. Les reliefs plats et la plaine de l'Alzette sont exploités par l'agriculture. Les versants sont depuis toujours couverts de la forêt.

Dans la «région de la minette» le hêtre est l'essence constituante des forêts naturelles. Selon le site et le type d'exploitation de ces forêts on y retrouve du chêne et du charme.

DÉPART : rue du Parc ou Chemin vert



LE SENTIER « DEN APEL » (0,5 KM)



Ce circuit éducatif se situe à seulement cinq minutes du centre de Schifflange.

Il passe à travers un «Bongert» qui constitue un espace tampon entre d'une part les zones industrielles «Um Monkeler» et «Hedinger Strachen», et d'autre part la réserve naturelle «Am Brill».

Les localités luxembourgeoises se sont dotées depuis toujours de vergers servant de ceinture naturelle et de producteurs de fruits. Ces fruits servaient surtout à la fabrication de cidres et d'eaux de vie. Cette fabrication n'étant guère rentable, la surface des vergers a été réduite à moins d'un quart depuis le début du 20^{ème} siècle. L'extension du périmètre d'agglomération a entraîné une perte d'espace vital précieux qui normalement héberge beaucoup d'espèces animales et végétales rares. Dans nos vergers, le pommier représentait l'espèce dominante avec environ 2500 sortes différentes.

DÉPART : ancienne rue de Hédange près du verger communal



LES CIRCUITS PÉDESTRES HISTORIQUES

Le circuit « Sites en souvenir de la résistance » (4,4 KM)

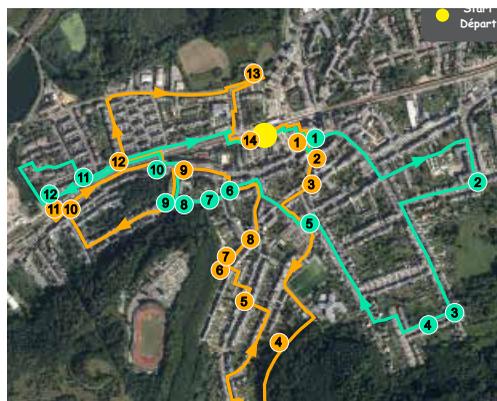


Le circuit «Resistenzwee» aborde les thèmes de l'Occupation du Luxembourg par le Troisième Reich, la résistance, la grève générale du 31 août 1942 et la libération lors de la Seconde Guerre mondiale.

Le circuit culturel (4,7 KM)



Le circuit culturel présente l'histoire de la Commune de Schifflange et sa période industrielle. À partir de 1870, grâce à l'industrie sidérurgique, Schifflange a connu un essor économique important et un accroissement de la population considérable. Plusieurs cités ouvrières ont vu le jour.



Le circuit pédestre des Romains (9 KM)



Le « Réimerwee » permet de découvrir – sur les traces des Romains – les lieux de l'histoire de Schifflange, du site d'un camp de légion aux transformations du paysage par l'exploitation du minerai, en passant par les différentes églises. Le « Réimerwee » mène à travers un environnement unique, formé par son passé industriel, où la nature a repris le dessus. Des panneaux d'information fournissent de nombreuses explications intéressantes.



DÉPART POUR LES TROIS CIRCUITS :

Gare de Schifflange

En proposant ces trois circuits, la commune vise à présenter son histoire de manière vivante et à préserver son passé.

LES SENTIERS DE PROMENADE DIDACTIQUE SUR LE SITE DE LA RENATURATION

Sentier « Am Brill » (3 KM)



En 2005, un sentier nature de 3 km a été réalisé sur le site « Am Brill ».

La renaturation de l'Alzette avec ses habitats, notamment avec les oiseaux nicheurs et migrateurs, est illustrée sur sept tableaux le long du parcours. Le point de départ de ce sentier magnifique est près du Moulin Bestgen et on peut y découvrir dans une quarantaine de minutes la nature comme elle était dans son état original. Une rénovation du sentier a été faite tout récemment.

DÉPART : Moulin Bestgen



Le sentier didactique « Dumontshaff » (5 KM)



Ce sentier didactique permet aux visiteurs de se faire une idée générale du projet d'aménagement écologique de la Vallée Supérieure de l'Alzette près du « Dumontshaff ». Le projet de revalorisation écologique de la vallée est un projet LIFE-Nature.

Le tracé a été choisi judicieusement afin de ne pas compromettre la quiétude de l'avifaune ou le maintien de la flore sauvage typique des milieux humides, tout en permettant au promeneur d'avoir un aperçu complet sur l'ensemble des aménagements écologiques et des valeurs environnementales du site : la renaturation de l'Alzette, la restauration d'habitats humides, le pâturage extensif, l'avifaune, la flore et la faune des milieux humides, les aspects historiques et culturels du site et de ses alentours.

DÉPART : à proximité de la station d'épuration



! Découvrez aussi le nouveau « Minett Trail » sur www.minetttrail.lu !



LA REVALORISATION ÉCOLOGIQUE DE LA VALLÉE SUPÉRIEURE DE L'ALZETTE - UN GAIN CERTAIN POUR NOTRE ENVIRONNEMENT NATUREL !

Jadis, l'Alzette était une rivière au libre cours entre Esch-sur-Alzette et Hesperange, traversant ainsi une vaste plaine alluviale. L'exploitation agricole de cette plaine laissait de la place pour des prairies humides avec une flore riche et diversifiée. Les prairies offraient un habitat exceptionnel à de nombreux oiseaux nicheurs des prés et autres espèces migratrices devenues très rares de nos jours. Vu l'intérêt de ce site pour l'avifaune, il a été déclaré « Zone de protection spéciale pour les oiseaux sauvages » par l'Etat luxembourgeois.

Aménagée par l'homme au cours des dernières décennies, la valeur écologique de cette zone a considérablement diminué. Cette dégradation est surtout due à :

- la construction de routes, l'extension des périmètres d'agglomérations et l'aménagement de zones industrielles
- l'intensification des modes d'exploitation agricole
- le déplacement du lit naturel de l'Alzette loin du « Thalweg »
- l'approfondissement du lit du cours d'eau
- la mauvaise qualité de l'eau de l'Alzette due aux rejets des eaux usées

Au fil du temps, l'Alzette a été transformée en un cours d'eau canalisé avec des fossés drainant l'ensemble du site et permettant une exploitation des prairies et des pâturages d'avril à octobre.

Ces aménagements des cours d'eau ont globalement conduit à l'abaissement de la nappe phréatique et à l'assèchement de la plaine alluviale. Cette évolution a été donc à l'origine d'une réduction du potentiel de rétention des eaux en cas de crue.

Le lit de l'Alzette était donc très étroit avec des berges verticales et il n'existait pas de zone de transition vers les terres agricoles avoisinantes.

La renaturation permet d'aménager un lit beaucoup plus large et peu profond avec des méandres et des berges étalées au niveau le plus bas de la plaine alluviale. L'Alzette évolue maintenant librement dans un lit d'hiver d'une largeur de 20 à 70 m. Le lit d'hiver dessèche en été et une végétation diversifiée peut s'y développer. Il est normal qu'elle sorte plus fréquemment de son lit d'été pour se répandre à l'intérieur de cette bande et les surfaces agricoles avoisinantes sont temporairement plus humides.



LE PROJET « LIFE-NATURE » À SCHIFFFLANGE

Sur le territoire de la Commune de Schiffflange, le projet de renaturation concerne une longueur d'environ 3,2 km. L'objectif principal de ce projet LIFE est de revaloriser la plaine alluviale de l'Alzette, en lui redonnant un caractère semi-naturel, qu'elle avait pendant des siècles.

En rendant au cours d'eau une partie de son espace naturel, les travaux de renaturation de l'Alzette permettent la valorisation paysagère par la restauration des zones humides. Parallèlement, la renaturation permet de réactiver le potentiel de rétention de la plaine alluviale et de baisser le niveau de l'eau lors des grandes crues, protégeant ainsi les zones en aval contre les inondations.

Les zones humides créées remplissent leur double fonction d'éponge et de filtre. Ainsi, l'amélioration de la faculté d'auto-épuration de l'eau devient possible.

Certaines parties de ces zones sont exploitées extensivement par des agriculteurs. Les surfaces potentielles d'habitats pour oiseaux s'agrandissent à nouveau.



Am Brill

Au « Brill », une digue artificielle a été enlevée dans le but d'intégrer les étangs dans l'écoulement de l'Alzette pendant les hautes eaux. Le cours d'eau s'est allongé de 140 mètres et la rivière méandre à travers la peupleraie.

Au Dumontshaff

Au « Dumontshaff », un nouveau lit a été aménagé dans le fond de la vallée et l'ancien lit a été remblayé. Le remembrement a permis de réaménager 3500 m de chemins agricoles ainsi que deux ponts en bois au-dessus de l'Alzette et du Kiemelbach.

Ces aménagements ont permis de restaurer 20 ha de zones humides qui attirent de nombreux oiseaux migrateurs et nicheurs. De nombreuses cigognes blanches ont été observées sur le site.



BIENVENUE

MARHABANBIKUM

WELKOM BIENVENIDO

BEM-VINDO

DOBRODOŠLI WELCOME

NAMASTE

WĚLLKOM

KALOSÓRISMA POWITANIE

HUĀNYÍNG WILLKOMMEN

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE



- AFFERMAGE
- AFFICHAGE
- AIDES FAMILIALES
- AIRES DE JEUX
- ALLOCATION DE CHAUFFAGE
- ALLOCATION FAMILIALE
- ART A L'ÉCOLE
- ASSOCIATIONS LOCALES
- AUTOBUS
- AUTORISATION DE CONSTRUIRE
- AUTORISATION PARENTALE

AFFERMAGE

Tout citoyen qui veut prendre en fermage une propriété communale non bâtie recevra les renseignements nécessaires auprès du

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : Téléphone : 54 50 61 - 331 / 335

AFFICHAGE

Il est interdit aux particuliers d'apposer des affiches aux abords de la voie publique, sur les immeubles, les murs, les clôtures de chantier, les palissades ou les poteaux. Ce droit est réservé au concessionnaire de publicité qui se charge de l'affichage. Les affichages dans les vitrines des cafés, magasins et ateliers, peuvent être apposés librement et sans autorisation préalable de l'administration communale.

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES : Téléphone : 54 50 61 - 407 / 409

AIDES FAMILIALES

L'aide familiale permet, dans la mesure du possible, le maintien à domicile d'une personne âgée, malade ou handicapée. Elle veille à son domicile, à son hygiène corporelle, à son bien-être physique et à son confort au quotidien. Elle participe à l'entretien de son logement, de son linge et l'assiste dans les démarches, les courses et les déplacements.

Afin de secourir les ménages en cas de maladie et d'aider à domicile les personnes âgées ou infirmes, trois services d'aide familiale couvrent le territoire de la Commune de Schifflange :

- « **HËLLEF DOHEEM** » qui fonctionne par les soins de la Caritas
65, rue des Aulnes | L- 3810 Schifflange | Téléphone : 26 54 08 72
- « **HELP-DOHEEM VERSUERGT** » qui fonctionne par les soins de la Croix-Rouge
24, rue Denis Netgen | L- 3858 Schifflange | Téléphone : 26 53 45 - 1 / 27 55 - 3250
- « **CAMILLE** » qui fonctionne par les soins de la Maison de soins « Am Schmëttbesch » - Novelia S.A.
1, rue du Parc | L-3872 Schifflange | Téléphone : 26 54 48

Grâce à l'abonnement au service « Sécher Doheem » ou « Télé-alarme », les personnes âgées qui vivent seules et qui ont besoin d'aide en cas d'urgence trouvent un encadrement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Ce service est assuré par la fondation « Hëllef Doheem » avec son siège au « Blannenheem » à Berschbach/Mersch.

SÉCHER DOHEEM / SERVICE TÉLÉ-ALARME :

47, rue de Luxembourg | L-7540 Berschbach | Téléphone : 26 32 66 - 214

AIRES DE JEUX

Le Service des travaux neufs et des infrastructures s'occupe de l'aménagement et de l'entretien des 25 aires de jeux à Schiffflange, en collaboration avec l'Atelier communal, des firmes privées, le C.I.G.L. et le PRO ACTIF.

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES : Téléphone : 54 50 61 - 414

ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Les ménages disposant d'un revenu mensuel total brut inférieur à un certain plafond peuvent demander une allocation de vie chère auprès du Fonds National de Solidarité. Les demandes y relatives sont aussi disponibles à l'Office social, auprès du Fonds National de Solidarité ou sur le site internet www.fns.lu. Les formulaires de demande doivent être accompagnés d'un relevé d'identité bancaire et introduites **avant le 30 septembre**.

OFFICE SOCIAL : 13, rue du Pont | L-3873 Schiffflange | Téléphone : 54 50 61 - 800

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ : 8-10, rue de la Fonderie | L-1531 Luxembourg | Téléphone : 49 10 81 - 999

ALLOCATION FAMILIALE

L'allocation familiale est versée, sans autres formalités, jusqu'au mois où l'enfant atteint l'âge de 18 ans. Elle peut être prolongée jusqu'à l'âge de 25 ans au maximum en cas d'études ou de formation professionnelle. Elle est versée sans limite d'âge pour les personnes infirmes. Les formulaires peuvent être obtenus auprès de la Caisse pour l'avenir des enfants à Luxembourg-Ville. Les formulaires dûment remplis par les parents sont à présenter au Guichet unique à l'Hôtel de Ville de Schiffflange pour y obtenir le certificat.

CAISSE POUR L'AVENIR DES ENFANTS (ZUKUNFTSKEESS) : Téléphone : 47 71 53 - 1

ART A L'ÉCOLE

A l'initiative de la Commune de Schiffflange, l'asbl « Art à l'Ecole Luxembourg » offre un cours d'art qui s'adresse exclusivement aux enfants schiffflangeois de 8 à 12 ans. Il a lieu après les cours de classe. A partir de divers matériaux, les enfants créent des objets, des peintures soit de manière individuelle ou en groupe. L'objectif consiste à apprendre aux enfants à s'exprimer, à imaginer et à créer.

Nicole HUBERTY : Téléphone : 691 503 - 511

ASSOCIATIONS LOCALES

Les associations et clubs œuvrant sur le plan culturel, social et sportif sont nombreux à Schiffflange. Vous trouverez une liste complète sur www.schiffflange.lu Voir aussi [chapitre 5](#) de ce guide.

SERVICE DES CITOYENS ET DE LA COMMUNICATION : Téléphone : 54 50 61 - 214 / 303 / 314 / 315 / 212

AUTOBUS (voir aussi « Mobilité »)

Les lignes de bus TICE et CFL desservent la Commune de Schiffflange.

La brochure « La Mobilité dans la Commune de Schiffflange » avec les horaires des lignes de bus et de train de l'année en cours peut être téléchargée sur www.schiffflange.lu.

Pour plus d'infos concernant toutes les lignes et les horaires au Luxembourg, veuillez consulter le site www.mobiliteit.lu

AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Les travaux de construction, de rénovation et de transformation d'un bâtiment doivent être préalablement autorisés par le bourgmestre qui, le cas échéant, pourra délivrer une autorisation de construire. **Il est interdit de commencer avec les travaux sans avoir obtenu cette autorisation du bourgmestre.** Tout projet doit être conforme au Plan d'aménagement général ainsi qu'au Règlement sur les bâtisses ou le cas échéant aux Règlements différentiels. Les formulaires de demande peuvent être obtenus auprès du

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : Téléphone : 54 50 61 - 337 / 338 / 341

AUTORISATION PARENTALE

Les jeunes mineurs qui voyagent à l'étranger sans leurs parents doivent être munis, en dehors d'une pièce d'identité valable, d'une autorisation parentale.

Cette autorisation est établie par le bureau de la population de la commune de résidence de l'enfant. La personne qui détient l'autorité parentale doit donc se présenter au Guichet unique à l'Hôtel de Ville de Schifflange et fournir les renseignements suivants : date de départ et date de retour de l'enfant, destination de l'enfant (pays et localité), nom de l'accompagnateur (qui doit être majeur).

GUICHET UNIQUE : Téléphone : 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

- BRUIT
- BUS SUR COMMANDE / RUFF-BUS



BRUIT

Tous les bruits causés sans nécessités ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler inutilement la tranquillité des habitants par leur intensité, leur continuité, leur nature, leurs conséquences ou leur caractère imprévisible sont interdits sur le territoire de la Commune de Schifflange.

Ainsi, il est défendu d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses et autres à l'intérieur de l'agglomération ainsi qu'à une distance inférieure de 100 mètres de l'agglomération:

- les jours ouvrables avant 08h00 et après 20h00
- les samedis avant 09h00 et après 18h00
- les dimanches et jours fériés toute la journée

C'est dans le respect des concitoyens que chacun peut améliorer sa propre qualité de vie. Les chantiers des entrepreneurs devront également être organisés de telle façon que le bruit occasionné par les travaux soit le plus bas possible. Les chantiers ne sont pas réglés par le règlement contre le bruit communal, mais par les règlements nationaux.

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : Téléphone : 54 50 61 - 331 / 332 / 334 / 336

BUS SUR COMMANDE / RUFF-BUS

En semaine : Le Ruff-Bus peut être utilisé individuellement entre 7h35-17h30 (également pendant la pause de midi) pour relier un point A avec un point B à Schifflange. Il dessert également la zone d'activités à Foetz et l'hôpital d'Esch/Alzette.

Le samedi : Le Ruff-Bus circule entre 9h05-11h45 et entre 13h35-16h30 et n'effectue que les courses qui ont été commandées au plus tard la veille avant 16h.

La commande se fait au numéro de **téléphone gratuit 8002-5002** qui est opérationnel en semaine entre 8h-12h et entre 14h-17h. Les courses qui devront se faire entre 7h35-8h35 doivent être commandées la veille avant 16h.

Lors de la commande: le nom, l'adresse, un numéro de téléphone ainsi que l'heure et la destination de la course sont à indiquer.

Il va de soi que le Ruff-Bus peut transporter plusieurs usagers à la fois et un petit détour est donc éventuellement à prévoir.

N.B. Le bus dénommé « Flitzi » sert uniquement au transport scolaire.



- CANALISATION
- CARTE D'IDENTITÉ
- CARTE D'INVALIDITÉ
- CARTE D'IMPÔT
- CARTE DE SÉJOUR
- CASIER JUDICIAIRE
- CENTRE SENIORS
- CERTIFICAT DE SCOLARITÉ
- CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS)
- CERTIFICAT DE NATIONALITÉ
- CHANGEMENT D'ADRESSE
- CHASSE, PERMIS DE
- CHIENS
- CIMETIÈRE
- CLUB HAUS BEIM KIOSK
- COMMODO-INCOMMODO
- COMMISSIONS CONSULTATIVES
- COMPOSTAGE
- COMPTEURS D'EAU
- CRÈCHES

CANALISATION

La Commune de Schifflange dispose d'un réseau de canalisation étendu d'une longueur totale d'environ 38 km.

Ce réseau reprend des eaux usées et les achemine vers la station d'épuration centrale de Schifflange/Esch-sur-Alzette, qui est responsable pour le traitement des eaux et qui garantit la bonne qualité d'eau potable. Une modernisation et une adaptation aux nouvelles exigences techniques et écologiques de la station d'épuration sont en cours de réalisation.

Tout propriétaire est responsable de l'évacuation du canal de son habitation privée jusqu'à la jonction du canal principal.

La plupart des quartiers sont équipés d'une canalisation. Tout raccordement devra faire l'objet d'une autorisation préalable, dans laquelle les modalités de raccordement seront stipulées.

Les maisons équipées d'une fosse septique devront être vidées suivant les besoins. Un vidange par année est à charge de la commune. Néanmoins, le propriétaire pourra prendre des dispositions pour éliminer la fosse septique.

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES : Téléphone : 54 50 61 - 401

CARTE D'IDENTITÉ

La carte d'identité est **obligatoire** pour toute personne :

- de nationalité luxembourgeoise ;
- résidant habituellement sur le territoire luxembourgeois ;
- âgée de 15 ans et plus.

Pour les Luxembourgeois **résidant à l'étranger** ou âgés de **moins de 15 ans**, la carte d'identité est facultative.

Toute demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

- la preuve de paiement du montant de la taxe ;
- l'ancienne carte d'identité, le cas échéant ;
- en cas de perte, de vol ou de destruction de l'ancienne carte, le demandeur fournit une attestation officielle délivrée par la police.

Le **renouvellement** de la carte d'identité doit être effectué dans les cas suivants :

- expiration de la période de validité stipulée sur la carte ;
- déménagement (également à l'intérieur de la même commune) ;
- photo d'identité du titulaire ne correspondant plus à sa physionomie actuelle ;
- perte, vol ou détérioration de la carte d'identité ;
- changement de nom(s) ou de prénom(s) et en cas d'ajout ou de retrait du nom du conjoint vivant ou prédécédé ;
- changement du numéro d'identification national.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

GUICHET UNIQUE : Téléphone: 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

CARTE D'INVALIDITÉ

Toutes les cartes sont à demander auprès de l'administration communale du lieu de résidence du demandeur.

Les pièces à fournir sont :

- 2 exemplaires du formulaire de demande ;
- 2 photographies récentes de 3 x 4 cm avec les renseignements relatifs au demandeur (au verso) :
 - nom ;
 - prénom ;
 - date de naissance.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

GUICHET UNIQUE : Téléphone: 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

CARTE D'IMPÔT

Le **salarié** qui exerce une activité au Luxembourg et le **pensionné** qui touche une rente imposable au Luxembourg doivent, en principe, être en possession d'une **fiche de retenue d'impôt**, car les revenus provenant d'une occupation salariée et les pensions versées par des caisses de pensions légales luxembourgeoises sont soumis à la **retenue d'impôt à la source**.

Les **fiches de retenue** d'impôt sont **émises automatiquement par l'ACD une fois par année**, ainsi que dans différents cas de **changement de situation personnelle**.

Pour le salarié qui commence à travailler au Luxembourg, la fiche est émise à la suite de son **affiliation** auprès du **Centre commun de la sécurité sociale luxembourgeoise (CCSS)**, dans un intervalle moyen de **30 jours ouvrables**.

La fiche d'impôt est envoyée directement par **courrier postal** au destinataire. Il n'est pas possible de la récupérer directement auprès des bureaux RTS (retenue d'impôt sur les traitements et salaires) émetteurs.

Le bureau d'imposition « RTS Esch-sur-Alzette » est compétent pour les contribuables de Schifflange.

« RTS ESCH-SUR-ALZETTE » (ACD)

13, boulevard J-F Kennedy
L-4170 Esch-sur-Alzette

Adresse postale :

B.P. 247 | L-4003 Esch-sur-Alzette

Les bureaux sont ouverts au public de passage de 7h45 à 12h15 et sur rendez-vous de 13h15 à 17h00.

E-mail : rtsesch@co.etat.lu

www.impotsdirects.public.lu

CHANGEMENT DE LA SITUATION PERSONNELLE OU PROFESSIONNELLE

La fiche d'impôt est mise à jour automatiquement par l'ACD, dans un intervalle moyen de 30 jours ouvrables suite à :

- tout changement d'employeur ;
- tout changement de désignation ou d'adresse d'un employeur ;
- toute désaffiliation d'un salarié par un employeur auprès du Centre commun de la sécurité sociale (CCSS) ;
- toute mise en pension dans le cadre de la législation sur la sécurité sociale ;
- tout changement de composition de ménage d'un contribuable auprès de la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) ;
- tout changement d'adresse et/ou d'état civil d'un contribuable résident auprès du « Biergercenter » d'une administration communale luxembourgeoise.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien sur guichet.lu :

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/impots-taxes/activite-salariee-resident/fiche-retendue-impot/demander-modifier-fiche-impot.html>

CARTE DE SÉJOUR

SÉJOURNER ET/OU TRAVAILLER PLUS DE 90 JOURS AU LUXEMBOURG EN TANT QUE CITOYEN DE L'UNION EUROPÉENNE

Tout citoyen de l'Union européenne (UE), ainsi que ses membres de famille, eux-mêmes citoyens de l'Union, bénéficient de la libre circulation au sein de l'UE, ce qui leur donne, sous certaines conditions, le droit de travailler et de séjourner dans n'importe quel pays de l'UE.

CONDITIONS PRÉALABLES

Le citoyen de l'Union a le droit de séjourner au Luxembourg pour une durée supérieure à 3 mois s'il satisfait à l'une des conditions suivantes :

- il exerce en tant que travailleur une activité salariée ou une activité indépendante ;
- il dispose pour lui et les membres de sa famille de ressources suffisantes afin de ne pas devenir une charge pour le système d'assistance sociale, ainsi qu'une assurance maladie ;
- il est inscrit dans un établissement d'enseignement public ou privé agréé au Grand-Duché de Luxembourg, pour y suivre à titre principal des études, ou, dans ce cadre, une formation professionnelle. Dans ce cas, il devra également garantir disposer de ressources suffisantes pour lui-même et les membres de sa famille afin d'éviter de devenir une charge pour le système d'assistance sociale et d'une assurance maladie.

Le citoyen d'un Etat membre de l'UE ou d'un pays assimilé doit, au moment de prévoir son voyage, être en possession d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport en cours de validité.

MODALITÉS PRATIQUES

Le citoyen UE doit effectuer, dans les 8 jours de son arrivée au Luxembourg, une déclaration d'arrivée auprès de l'administration communale du lieu où il fixe sa résidence, en présentant notamment :

- une carte d'identité nationale ou un passeport en cours de validité ;

- un contrat de bail ou acte de vente du logement ;
- un livret de famille ou acte de mariage ou certificat de partenariat ;
- les actes de naissance des enfants.

Le citoyen UE doit également, dans un délai de 3 mois à partir de son arrivée au Luxembourg, remplir une déclaration d'enregistrement. Elle est à effectuer obligatoirement auprès de l'administration communale du lieu de résidence.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

SÉJOURNER ET/OU TRAVAILLER PLUS DE 90 JOURS AU LUXEMBOURG EN TANT QUE NON-CITOYEN DE L'UNION

Les ressortissants de certains pays tiers à l'Union européenne (UE) qui souhaitent séjourner, travailler ou transiter via le territoire luxembourgeois doivent, avant leur départ, être en possession d'un titre de voyage en cours de validité et d'un visa délivré par une autorité consulaire de l'un des pays de l'espace Schengen.

La nationalité du ressortissant détermine s'il a l'obligation ou non de détenir un visa. Il existe différents types de visa en fonction de la durée et de la nature du séjour. Le visa Schengen doit être demandé auprès du consulat du pays où le demandeur compte se rendre, ou, s'il est prévu de se déplacer dans plusieurs Etats Schengen, auprès du consulat du pays constituant la destination principale.

Le ressortissant de pays tiers soumis à l'obligation de visa qui souhaite séjourner au Luxembourg plus de 3 mois doit demander un visa de long séjour (D).

Avant d'introduire sa demande de visa, le ressortissant de pays tiers doit demander, depuis son pays d'origine, une autorisation de séjour temporaire auprès de la Direction de l'immigration du ministère des affaires étrangères et européennes luxembourgeois.

La procédure de demande d'autorisation de séjour dépend de l'activité envisagée :

- salarié
- indépendant
- salarié hautement qualifié
- chercheur
- sportif
- étudiant
- élève
- raisons privées
- jeune au pair
- stagiaire
- salarié détaché par une entreprise située en dehors de l'UE

Dans les 90 jours suivant l'obtention de l'autorisation de séjour, le demandeur doit déposer en personne une demande de visa long séjour (D) en 2 exemplaires auprès de la mission diplomatique ou consulaire du Luxembourg dans son pays d'origine ou, à défaut, auprès de l'ambassade ou du consulat du pays de l'Espace Schengen qui y représente le Luxembourg en matière de délivrance de visa de longue durée (Ambassade ou consulat belge uniquement).

La demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

- 2 photos d'identité récentes et identiques ;
- un passeport valable ou un titre de voyage reconnu par les pays de l'espace Schengen, dont la durée de validité dépasse d'au moins 3 mois la fin de la durée de validité du visa demandé ;
- l'autorisation de séjour temporaire.

Lorsque le visa est accordé, il est apposé dans le passeport sous forme de tampon ou de vignette. Le visa D a une durée de validité de 90 jours à un an maximum.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

GUICHET UNIQUE : Téléphone: 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

CASIER JUDICIAIRE

Toute personne physique majeure ayant la nationalité luxembourgeoise ou résidant au Luxembourg peut demander un extrait de son casier judiciaire.

Pour les personnes physiques, les bulletins n° 3, 4 ou 5 peuvent être demandés.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

CENTRE SENIORS

(voir aussi sous « Club Haus beim Kiosk »)

Le Centre Seniors comprend 25 appartements qui sont loués à des personnes âgées selon des critères sociaux. Le bâtiment en forme de « L » abrite un centre pour seniors ainsi que des logements pour personnes âgées.

Pour toutes les demandes pour l'obtention d'un logement :

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES : Téléphone : 54 50 61 - 405

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Le certificat de scolarité peut être délivré sur demande par tout citoyen ayant fréquenté l'école primaire dans la localité de Schiffflange et ceci de préférence sous présentation du bulletin scolaire des années scolaires fréquentées à Schiffflange.

SERVICE SCOLAIRE : Téléphone : 54 50 61 - 423

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS)

Au Centre d'incendie et de secours de Schiffflange, situé à la fin de la rue de Hédange au lieu-dit « an den Héidengerstrachen », est hébergé le service d'incendie et de sauvetage de la Commune de Schiffflange. L'équipement moderne constitué de divers véhicules ainsi que d'installations fonctionnelles permet une intervention rapide des équipes.

EN CAS D'URGENCE UNIQUEMENT LE **112**

L'amicale des membres du centre d'intervention de Schiffflange, regroupe les membres actifs et anciens du centre d'intervention de Schiffflange (membres de l'ancien Corps des sapeurs-pompiers, de l'ancienne Protection Civile et de l'ancienne Administration des Services de Secours). Le but de l'asbl est de maintenir la cohérence sociale et le contact entre les membres actifs et les anciens membres et créer une ambiance et des conditions conviviales permettant aux membres actifs d'effectuer leurs services dans les meilleures conditions possibles.

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS : Téléphone : 49 77 1 - 6325 (via CGDIS)
contact@cischiiffange.lu | www.cisschiiffange.lu

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ

Le certificat de nationalité peut être demandé :

- en se présentant personnellement au guichet du Service de l'indigénat du ministère de la Justice. En cas d'empêchement, une personne de confiance, munie d'une copie d'une pièce d'identité du demandeur, peut demander un certificat de nationalité luxembourgeoise à sa place, ou ;
- en adressant une demande au Service de l'indigénat par courrier, en indiquant leur :
 - nom et prénoms ;
 - date et lieu de naissance ;
 - adresse au Luxembourg ou à l'étranger.

Les mêmes renseignements sont à fournir pour les enfants du demandeur si ces derniers ont également besoin d'un certificat de nationalité luxembourgeoise.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tout citoyen désirant s'établir dans la Commune de Schifflange ou voulant changer d'adresse sur le territoire communal doit, dans les 8 jours, avertir l'administration communale du changement de ses coordonnées et s'adresser au

GUICHET UNIQUE: Téléphone: 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

Les personnes privées ainsi que les entreprises qui désirent réserver des aires de stationnement, utiliser les trottoirs, déposer des bennes, ériger des échafaudages ou qui veulent simplement garder les entrées libres en raison d'un déménagement, doivent absolument être en possession d'une autorisation qui est délivrée par l'administration communale. Dans la plupart des cas, la commune doit même établir un règlement de circulation en bonne et due forme. Les demandes sont à adresser par écrit et au moins 5 jours ouvrables avant le début des travaux au

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES: Téléphone: 54 50 61 - 409 / 407 / 213

Au cas où le chantier respectivement l'échafaudage doit être installé sur une route ou un chemin repris par l'État, une permission de voirie doit être demandée auprès de

L'ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉS:

38 bd de la Foire
L-1528 Luxembourg
Téléphone: 45 05 91 - 1

CHASSE, PERMIS DE

Le permis de chasse, obligatoire pour se consacrer à l'exécution de la chasse, est délivré par le

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT:

4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Téléphone: 247 - 86824

CHIENS

Tout détenteur de chien est obligé de faire enregistrer son chien, dans les 4 mois qui suivent la naissance du chien, à sa commune de résidence à l'aide d'un certificat vétérinaire, déclarant:

- la race;
- si le chien est susceptible d'être dangereux;
- le statut de vaccination antirabique actuel.

En outre, le détenteur du chien doit remettre lors de la déclaration à l'administration communale une [pièce attestant qu'un contrat d'assurance](#) a été conclu avec une société agréée ou autorisée à opérer au Luxembourg, garantissant la responsabilité civile du détenteur du chien pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

L'ajout d'une mention «[Chien susceptible d'être dangereux](#)» doit figurer sur la déclaration, si le chien est reconnu comme dangereux. Dans ce cas, une déclaration supplémentaire est également à effectuer.

Le demandeur obtient ensuite de l'administration communale une [preuve de sa déclaration](#).

Ce récépissé porte la lettre A pour la déclaration de tout chien, et la lettre B pour la seconde déclaration pour les chiens susceptibles d'être dangereux.

Plus d'informations sur www.guichet.lu ou auprès du

GUICHET UNIQUE: Téléphone: 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

Les détenteurs de chiens doivent ramasser et évacuer les déjections dans des poubelles. Pensez donc à toujours emmener un sac en plastique. Il y a aussi des parcs/endroits destinés à la promenade et à la « Muppen-Toilette ». Ici, les chiens peuvent être laissés en liberté sous la vigilance de leur maître et faire leur toilette sans poser des problèmes aux gens. Merci d'utiliser ces espaces canaux si vous vous balladez avec votre chien dans la Commune de Schifflange.

ATELIER COMMUNAL : Téléphone : 54 50 61 - 250

CIMETIÈRE (voir également sous « Décès »)

La Commune de Schifflange a son cimetière au Maertesbiërg. Une alternative à ce dernier est le cimetière forestier se trouvant dans la forêt de Kayl-Schifflange.

Pour toutes les modalités en cas de décès veuillez-vous adresser au

GUICHET UNIQUE :

Téléphone : 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

Steve PARISOT et Larry GOLDMANN (fossoyeurs) :

Téléphone : 54 50 61 - 510 / 621 290 793

CLUB HAUS « BEIM KIOSK » (voir aussi sous « Centre Seniors »)

Le Club Haus « Beim Kiosk », géré par l'asbl Foyers Seniors, s'adresse en priorité (mais non pas exclusivement) à des personnes de 50 ans et plus à la recherche de :

- passe-temps intéressants et variés
- nouveaux contacts sociaux
- cours de conférences pour actualiser leurs connaissances ou en acquérir de nouvelles
- activités sportives à pratiquer dans le groupe
- etc.

Ces activités sont publiées dans une brochure tous les 3 à 4 mois avec un programme différent.

CLUB HAUS BEIM KIOSK | 11-15, rue CM Spoo | L-3876 Schifflange

Téléphone : 26 54 04 92 | beimkiosk@clubhaus.lu

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00

COMMODO-INCOMMODO

Un chantier, l'exploitation d'un équipement, de même que certains établissements ou activités peuvent avoir des incidences sur l'homme et/ou l'environnement. Les autorisations commodo/incommodo fixent les conditions d'aménagement et d'exploitation qui sont jugées nécessaires pour la protection de l'environnement et garantir la sécurité des travailleurs, du public et du voisinage en général.

La loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés dite « commodo » a été modifiée avec effet au 1^{er} avril 2017 par la loi « Omnibus ».

Le texte coordonné de la loi et une fiche pratique indiquant les conséquences pour l'administré et les professionnels concernés peuvent être consultés sur :

<https://guichet.public.lu/fr/entreprises/urbanisme-environnement>

Renseignements concernant les établissements de la classe 2 :

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Téléphone : 54 50 61 - 331 / 332 / 333

Renseignements concernant les établissements de classes 1, 3, 4 :

ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT :

Téléphone : 40 56 56 - 1

INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES :

Téléphone : 247 - 86168

COMMISSIONS CONSULTATIVES

Vous trouvez la liste des différentes commissions sur www.schifflange.lu/commune/les-commissions-consultatives/.

COMPOSTAGE

Il y a deux possibilités de récupérer les déchets organiques de cuisine et du jardin :

- le compostage individuel à domicile
- la collecte des déchets organiques, la meilleure façon étant le compostage individuel à domicile.

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Téléphone : 54 50 61 - 330 / 331 / 332 / 333 / 334

COMPTEURS D'EAU

La lecture des compteurs d'eau se fait deux fois par an.

Les taxes communales relatives sont facturées quatre fois par an. Il s'en suit qu'en principe le citoyen reçoit un décompte tous les 6 mois.

La majorité des compteurs peut être lue à distance et un accès au local de compteur n'est en général pas nécessaire. Un agent de l'Atelier communal demande accès au local de compteurs à tout immeuble non encore équipé avec cette nouvelle génération de compteurs ou pour des contrôles périodiques de l'installation.

Les citoyens absents lors du passage de l'agent communal recevront une carte de lecture qu'ils remettront ensuite à l'Administration communale de Schifflange.

ATELIER COMMUNAL :

Téléphone : 54 50 61 - 250

CRÈCHES

Les crèches ont pour objectif l'accueil et la prise en charge éducative d'enfants non encore scolarisés dans des infrastructures professionnelles, sans hébergement.

Voir le [chapitre 3](#) pour une liste des crèches situées à Schifflange.



- DÉCÈS
- DÉCHETS
- DÉMÉNAGEMENT

DÉCÈS (voir également sous « Cimetière »)

Le décès d'une personne doit être déclaré à l'administration communale (au bureau de l'état civil) de la commune où le décès a eu lieu.

La déclaration de décès peut être faite :

- soit par l'entreprise de pompes funèbres contactée par la famille ;
- soit par un proche de la famille du défunt ;
- soit par toute autre personne.

Après le décès d'une personne, le médecin établit une attestation médicale, dite déclaration de décès, retenant les causes du décès.

La personne chargée de faire la déclaration à l'état civil de la commune où le décès a eu lieu doit présenter :

- l'attestation médicale certifiant le décès ;
- le livret de famille du décédé ou, à défaut, toutes les pièces d'identité et documents concernant le défunt (acte de naissance, acte de mariage, documents d'identité) ;
- le certificat de mise en bière si le défunt doit être inhumé dans une autre commune ;
- en cas d'incinération :
- le certificat de mise en bière ainsi que le certificat médical qu'il n'y a ni signe ni indice de mort violente ;
- le certificat médical attestant que le défunt n'était pas porteur d'un « pace-maker ».

Le bureau de l'état civil (Guichet unique) de la commune établira un acte de décès. Il remettra des extraits de cet acte ainsi qu'un permis de transport de la dépouille et un permis d'inhumation.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

DÉCHETS

Afin de garder les rues, trottoirs, places et parcs de la Commune de Schifflange propres, tout citoyen est appelé à observer les règles en matière de respect de l'environnement.

Chaque année fin décembre, un nouveau calendrier des déchets vous parvient par voie postale. Si vous avez encore besoin d'un exemplaire, vous pouvez passer à l'Hôtel de Ville pour en recevoir un ou le télécharger sur www.schifflange.lu

Tout renseignement supplémentaire concernant l'enlèvement des déchets ainsi que le recyclage au niveau communal est disponible auprès du

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Téléphone : 54 50 61 - 330 / 334 / 336 (voir également le chapitre 7)

DÉMÉNAGEMENT (voir également sous « Changement d'adresse »)

Si vous avez l'intention de déménager, veuillez contacter notre bureau de la population.

GUICHET UNIQUE :

Téléphone : 54 50 61 - 1



- ÉCLAIRAGE PUBLIC
- ÉCOLES
- ENFANT, NOM DE L'
- ENSEIGNES
- ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
- ÉTALAGES / ÉCHOPPES / TERRASSES
- ÉTAT CIVIL / INDIGÉNAT
- EXTRAIT DES ACTES DE NAISSANCE / DÉCÈS / MARIAGE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Toutes les réclamations pour mauvais fonctionnement de l'éclairage public sont à communiquer au

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES :

Téléphone : 54 50 61 - 409 / 407

ATELIER COMMUNAL/PERMANENCE (après 15h00 ainsi que les weekends et jours fériés) :

Téléphone : 54 50 61 - 250

ÉCOLES

ÉCOLE LYDIE SCHMIT

Rue de la Forêt
L-3836 Schifflange

Concierge : Czeslaw Kosalka
Téléphone : 621 194 324

ANNEXE (PRÉCOCE)

10, rue du Parc
L-3872 Schifflange

Téléphone : 26 54 04 91

ÉCOLE NELLY STEIN

Rue de la Gare
L-3839 Schifflange

Concierge : Robi Berkes
Téléphone : 621 350 393

ÉCOLE ALBERT WINGERT

Rue Michel Rodange
L-3875 Schifflange

Concierge : Christian Weiwert
Téléphone : 621 199 343

MAISON RELAIS OP HUDELEN

13, Cité op Hudelen
L-3863 Schifflange

Responsable : Gilles Poos
Téléphone : 621 740 636
E-mail : maisonrelais@schifflange.lu

Conciere : Serge Cattazzo
Téléphone : 26 54 53 34

SERVICE SCOLAIRE

40, rue de l'Église
L-3833 Schifflange

Téléphone : 54 50 61 - 423
E-mail : commissionscolaire@schifflange.lu

Plus de renseignements sur les écoles à Schifflange sur www.schoulscheffleng.lu

ENFANT, NOM DE L'

Au moment de la déclaration d'un nouveau-né devant l'officier de l'état civil de la commune où l'enfant est né, les parents doivent choisir le prénom et le nom de famille de l'enfant.

La liberté de choix est offerte à tous les parents (y compris ceux qui ne sont pas mariés), à condition qu'ils parviennent à se mettre d'accord quant au nom à attribuer à l'enfant et que la filiation de l'enfant à leur égard soit établie simultanément au plus tard le jour de la déclaration de naissance de l'enfant.

Depuis le 1^{er} mai 2006, les parents peuvent choisir de donner à leur enfant commun :

- soit le nom du père ;
- soit le nom de la mère ;
- soit leurs 2 noms accolés (sans trait d'union) dans l'ordre choisi par eux dans la limite d'un nom pour chacun des parents.

ATTENTION : Le nom choisi pour le 1^{er} enfant vaudra pour tous les autres enfants du couple.

A défaut d'accord, l'enfant portera le 1^{er} nom de son père et le 1^{er} nom de sa mère accolés dans l'ordre défini par tirage au sort par l'officier de l'état civil, en présence de la personne qui déclare la naissance de l'enfant.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

GUICHET UNIQUE

Téléphone : 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

ENSEIGNES

L'installation d'enseignes lumineuses et de panneaux publicitaires en bordure des voies et places publiques doivent faire l'objet d'une demande auprès du

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Téléphone : 54 50 61 - 330 / 340

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS (Voir sous « Commodo-incommodo »)

ÉTALAGES / ÉCHOPPES / TERRASSES

Chaque citoyen voulant installer sur un trottoir ou une place publique une terrasse, échoppe ou étalage de vente, doit préalablement obtenir l'autorisation du bourgmestre. La taxe afférente est fixée par le règlement-taxé en vigueur.

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES : Téléphone : 54 50 61 - 407 / 409

ÉTAT CIVIL / INDIGÉNAT

Veillez contacter le service « Guichet unique », pour toutes questions relatives à l'indigénat ou l'état civil en général.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

GUICHET UNIQUE : Téléphone : 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

EXTRAIT DES ACTES DE NAISSANCE / DÉCÈS / MARIAGE

L'extrait des actes de naissance/décès/mariage est délivré au bureau de l'État civil de l'administration communale en question. Si la naissance, le décès ou le mariage a eu lieu à Schiffange, veuillez contacter notre :

GUICHET UNIQUE : Téléphone : 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

- FAIRTRADE
- FEUX D'ARTIFICE
- FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ



FAIRTRADE

La Commune de Schifflange a la certification « Fairtrade Gemeng » et souhaite ainsi renforcer le groupe d'action local « Fairtrade Schëffleng » qui s'engage pour un commerce équitable entre les producteurs au Sud et les consommateurs à Schifflange. Diverses actions se déroulent pendant l'année : la participation avec des stands aux différentes fêtes, des expositions ponctuelles, la vente de produits fairtrade et l'organisation « Faires Frühstück – Faire Kaffee ».

Elizabete MACHADO : Téléphone : 691 708 201

FEUX D'ARTIFICE

En 2019, le Collège échevinal a pris la décision d'interdire l'usage de feux d'artifice ou de toute autre matière pyrotechnique sur le territoire de la Commune de Schifflange. Cette interdiction vaut également pour la Saint-Sylvestre. En conséquence, le bourgmestre n'accorde plus de demandes d'autorisation de feux d'artifice.

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

Le Fonds National de Solidarité est un établissement public destiné à garantir aux personnes nécessiteuses des ressources suffisantes pour les préserver de l'indigence.

Les demandes pour les prestations sont à adresser au :

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ : 8-10, rue de la Fonderie | L-1531 Luxembourg
Téléphone : 49 10 81 - 1 (le matin entre 08h30 et 11h30)

Les prestations suivantes sont allouées par le Fonds : Revis / Allocation pour personnes gravement handicapées / Pensions alimentaires / Complément Accueil Gérontologique AG / ...

Pour plus d'infos veuillez aussi contacter l'

OFFICE SOCIAL : 13, rue du Pont | L-3873 Schifflange | Téléphone : 54 50 61 - 800



- GALERIE D'ART

GALERIE D'ART

En 2019, la nouvelle galerie d'art « Schëfflenger Kanschthaus », située à 2, avenue de la Libération, a été officiellement inaugurée. Elle vous offre l'occasion de profiter d'une véritable expérience culturelle qui élargit le regard sur la scène culturelle nationale et au-delà. « Schëfflenger Kanschthaus » offre à toute personne, de tout âge et milieu social, la rencontre directe avec les artistes et leurs œuvres, ceci pour en profiter de manière conviviale.

Sur deux étages, vous pouvez contempler des œuvres exposées temporairement dans les locaux lumineux et modernes du « Schëfflenger Kanschthaus ».

SCHËFFLENGER KONSCHTHAUS ASBL :
CLAUDIA D'INCÀ | E-mail : kanschthaus@schifflange.lu | Téléphone : 691 63 83 93



- HALL POLYVALENT

HALL POLYVALENT

La Commune de Schiffflange met à la disposition des particuliers, des associations et des autres collectivités les locaux du Hall Polyvalent pour des manifestations de nature diverse.

SECRETARIAT COMMUNAL : Téléphone : 54 50 61 -301 / 302 / 320 / 321 / 322



- INCENDIE, INTERVENTION

INCENDIE, INTERVENTION (voir sous « Centre d'incendie et de secours »)



- JUMELAGE, VILLE JUMELÉE

JUMELAGE, VILLE JUMELÉE

La Commune de Schiffflange et la Commune de Drusenheim (France) se sont jumelées le 3 octobre 1970. Les liens entre les associations et les acteurs économiques ont été une composante importante de ce jumelage. Les rencontres sont fréquentes et les relations amicales. De nombreux projets sont en préparation pour enrichir encore plus les liens entre les deux villes. Le jumelage entre Drusenheim et Schiffflange fête son demi-siècle en 2020.

SERVICE DES CITOYENS ET DE LA COMMUNICATION : Téléphone : 54 50 61 - 214



- KLIMAPAKT
- KONSCHTHAUS

KLIMAPAKT (voir sous « Pacte-Climat »)

KONSCHTHAUS (voir sous « Galerie d'art »)



- LÉGALISATION DES SIGNATURES
- LISTES ÉLECTORALES
- LIVESTREAM
- LOCATION DE SALLES
- LOGEMENTS COMMUNAUX
- LOTERIES ET TOMBOLAS

LÉGALISATION DES SIGNATURES

La légalisation de signature certifie la sincérité et la véracité de la signature apposée sur une pièce ou sur un acte sous seing-privé (un acte rédigé par un particulier, comme une attestation sur l'honneur par exemple).

Elle a pour but d'attester que la signature est authentique et probante, et qu'elle a été apposée par la personne elle-même. Pour faire légaliser sa propre signature sur une pièce ou un acte sous seing privé (certifier l'authenticité des signatures apposées), l'intéressé doit :

- se présenter en personne auprès :
 - de l'administration communale de son lieu de résidence, ou ;
 - d'un notaire, ou ;
 - d'une ambassade ou consulat ;
- prouver son identité ;
- signer les documents concernés en présence du fonctionnaire communal habilité à légaliser les signatures.

Les documents signés à l'avance sont refusés.

La légalisation de signature ne peut avoir lieu que sur présentation d'une pièce d'identité valable (carte d'identité ou passeport).

GUICHET UNIQUE

Téléphone : 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

LISTES ÉLECTORALES

Les citoyens luxembourgeois sont appelés au vote lors des élections législatives, européennes et communales.

Les citoyens d'un pays membre de l'Union européenne peuvent participer aux élections européennes et/ou communales sous certaines conditions prévues par la loi, tandis que les autres citoyens peuvent participer aux élections communales sous les conditions prévues par la loi.

Les personnes de nationalité étrangère doivent se faire inscrire sur les listes électorales de leur commune de résidence si elles souhaitent prendre part aux élections européennes et/ou communales au Grand-Duché. Une inscription n'est envisageable que lorsque les conditions prévues par la loi sont respectées.

En cas de déménagement dans une autre commune au Luxembourg, les électeurs luxembourgeois et étrangers sont automatiquement transférés sur les listes électorales de la commune de leur nouvelle résidence. Parallèlement, ils sont rayés des listes électorales de leur ancienne commune de résidence.

Le vote est obligatoire au Grand-Duché pour tous les électeurs -luxembourgeois et étrangers- inscrits sur les listes électorales. Les personnes âgées de plus de 75 ans le jour du scrutin sont exemptées du vote obligatoire. Cependant, elles restent inscrites sur les listes électorales et peuvent, si elles le désirent, participer aux élections.

LIVESTREAM

Les séances du Conseil communal sont filmées par Apart TV. N'hésitez pas à suivre les réunions en direct ou de consulter l'archive des vidéos sur www.schiffflange.lu.

SERVICE DES CITOYENS ET DE LA COMMUNICATION

Téléphone : 54 50 61 - 214 / 303 / 314 / 315 / 212

LOCATION DE SALLES

La Commune de Schiffflange met à la disposition des associations locales des locaux dans divers bâtiments communaux à Schiffflange (Hall Polyvalent, Centre Sportif, Salle Grand-Duc Jean, Centre Associatif « Am Rit », Maison des Générations) soit pour des réunions, soit pour des manifestations déterminées. Les personnes intéressées sont priées de se renseigner sur la disponibilité des salles auprès du

SECRETARIAT COMMUNAL

Téléphone : 54 50 61 - 301 / 302 / 320 / 321 / 322

LOGEMENTS COMMUNAUX

Demande pour l'obtention d'un logement communal :

NATHALIE PAULY (Service des travaux neufs et des infrastructures)

Téléphone : 54 50 61 - 405

Responsable pour les logements communaux :

DANIEL CALISTI (Service des travaux neufs et des infrastructures)

Téléphone : 54 50 61 - 210

LOTERIES ET TOMBOLAS

Les organisateurs de loteries et de tombolas doivent adresser une demande d'autorisation auprès de l'administration communale. On distingue :

- une tombola de salle pour laquelle la valeur totale des billets pouvant être émis ne peut pas dépasser la somme de 500 euros, et la vente de l'ensemble des billets ainsi que d'opérations de tirage doivent avoir lieu le même jour et à un endroit bien déterminé
- une tombola gratuite combinée avec des billets d'entrée d'une manifestation
- une loterie à tirage immédiat pour laquelle le montant des lots gagnants devra correspondre à au moins 40 % de la recette totale.

Les demandes ainsi que des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de la

RECETTE COMMUNALE : Téléphone : 54 50 61 - 209



- MAISON DES JEUNES
- MAISON DE SOINS « AM SCHMËTTBËSCH »
- MARCHÉ
- MARIAGE
- MÉDIATION, SERVICE DE
- MOBILITÉ
- MUSIQUE À L'ÉCOLE

MAISON DES JEUNES

La Maison des jeunes, aménagée dans l'ancien bâtiment postal, est un lieu de rencontre où les adolescents sont encadrés par du personnel qualifié. Les activités respectives visent les jeunes de 12 à 26 ans. A part les activités sportives ou culturelles, les adolescents ont également la possibilité de s'intégrer dans l'équipe de la Maison des jeunes, qui les amène à participer activement dans divers projets pédagogiques et des activités de jeux et de loisirs, et se tient à leur écoute pendant les heures d'ouverture de la Maison.

Adresse :

10, av. de la Libération
L-3850 Schifflange

Téléphone : 26 53 08 50

MAISON DE SOINS « AM SCHMËTTBËSCH »

Depuis son ouverture en l'année 1999, cette maison accueille des citoyens âgés qui se trouvent malheureusement dans une situation de dépendance. Située dans un cadre chatoyant à l'orée du « Schmëttbësch », sur les hauteurs de Schifflange, elle accueille ses résidents quelle que soit leur autonomie. En effet, tout est mis en œuvre, tant au niveau du personnel que du bâtiment, pour offrir les meilleures conditions aux patients.

NOVELIA S.A.

1, rue du Parc
L-3872 Schifflange

Téléphone : 54 44 46 - 1

MARCHÉ

Le marché se tient sur la place de la Liberté devant l'Hôtel de Ville le deuxième lundi de chaque mois.

La Fédération luxembourgeoise des commerçants-forains a.s.b.l. s'occupe de l'organisation du marché. Elle a son siège à 31, boulevard K. Adenauer L-1115 Luxembourg.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de l'

ATELIER COMMUNAL : Téléphone : 54 75 84 - 258

MARIAGE

Les démarches préliminaires à prendre en compte sont les suivantes :

- l'un des futurs conjoints doit se présenter devant l'officier de l'état civil de la commune où l'un d'eux a son domicile légal (au choix) pour remplir les formalités en vue de la constitution du dossier pour le mariage (il devra se munir de sa carte d'identité / passeport et celle de son futur conjoint) ;
- l'officier de l'état civil lui remettra les formulaires relatifs aux démarches à effectuer et indiquera les pièces à fournir. Les pièces requises pour constituer le dossier de mariage devront être rédigées obligatoirement en français, en allemand ou en anglais. Si ce n'est pas le cas, les futurs conjoints devront :
 - soit se procurer un acte national portant obligatoirement légalisation de signature ou apostille (Convention de la Haye) traduit par un traducteur assermenté dans l'une de ces 3 langues (une liste de traducteurs assermentés peut être demandée auprès du Ministère de la Justice) ;
 - soit demander un acte international (conformément à l'annexe de la Convention CIEC n°16).

Les pièces requises devront être déposées au bureau de l'état civil au plus tard 1 mois avant la date du mariage.

Pièces indispensables pour constituer le dossier de mariage

- une preuve d'identité (photocopie du passeport ou de la carte d'identité valable) ;
- une copie intégrale de l'acte de naissance des futurs conjoints (avec indication des noms des parents), établi par la commune de leur lieu de naissance. Pour être valable, cette copie intégrale doit dater de moins de 6 mois. Si cet acte ne peut pas être délivré, l'intéressé pourra le remplacer par un acte de notoriété délivré par le juge de paix de son lieu de naissance ou de son domicile légal, acte devant être homologué par le Tribunal d'arrondissement du lieu où doit être célébré le mariage. Si l'acte de naissance a été dressé à l'étranger, il faut produire :
 - soit un acte international (conformément à l'annexe de la Convention CIEC n°16) ;
 - soit un acte national avec légalisation de signature ou apostille (Convention de la Haye).
- un certificat de résidence, uniquement pour les personnes n'ayant pas leur domicile légal au Grand-Duché de Luxembourg, ou toute pièce attestant de la résidence si un tel certificat n'est pas disponible dans leur pays de résidence ;
- le cas échéant, une preuve de célibat (avec indication de l'état civil) attestant du célibat avéré des futurs conjoints. Pour les ressortissants luxembourgeois, une copie récente de l'acte de naissance dressé au Luxembourg suffit. Pour les ressortissants étrangers, la preuve de célibat est attestée par le certificat de capacité matrimoniale. Si ce certificat ne peut être délivré par les autorités du pays d'origine de l'intéressé, il peut être remplacé par un certificat de coutume, complété par un certificat de célibat. Pour connaître l'autorité qui peut délivrer ces pièces à l'étranger, il est conseillé de s'adresser à la commune du dernier domicile à l'étranger ou à l'ambassade compétente.

Le domicile de la personne résidente sera vérifié par l'officier de l'état civil au moment même de la constitution du dossier.

Le cas échéant :

- l'acte de décès du conjoint précédent ;
- l'acte de naissance des enfants à légitimer. S'il y a un ou des enfants nés avant le mariage et non reconnus par le père (et/ou la mère), il est nécessaire de faire la ou les reconnaissance(s) avant la célébration du mariage. En effet, le ou les enfants ne pourront avoir le statut d'enfants légitimes si la reconnaissance n'est pas faite avant le mariage. Partant, un enfant dûment reconnu est automatiquement légitimé par le mariage ;
- l'acte de décès des père/mère pour les mineurs d'âge ;
- l'acte de mariage avec mention de divorce ou transcription du jugement de divorce.

Etant donné que certaines formalités doivent être remplies au préalable, les futurs conjoints ont tout intérêt à se présenter aux bureaux de l'état civil au moins 2 à 3 mois avant la date choisie.

En effet, au Luxembourg, tout mariage devra être précédé d'une publication qui se fait pendant 10 jours dans la commune du lieu de résidence des 2 conjoints. Cette publication se fait dès réception des pièces requises à l'état civil de la commune où le mariage sera célébré.

Pour les personnes ayant déménagé dans leur nouvelle commune de résidence depuis moins de 6 mois, la publication du mariage devra en outre se faire dans la commune du lieu du domicile précédent.

Ensuite, le mariage devra être célébré dans les 12 mois qui suivent l'expiration du délai de la publication. Si tel n'est pas le cas, une nouvelle publication sera nécessaire.

La date et l'heure de la célébration du mariage seront fixées lors de la remise de toutes les pièces nécessaires à la publication du mariage.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

GUICHET UNIQUE: Téléphone: 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

MÉDIATION, SERVICE DE

La médiation est une procédure non-juridictionnelle de réconciliation et de résolution des conflits. Un médiateur diplômé et neutre essaiera de trouver une solution adéquate dans l'intérêt des parties concernées.

La Commune de Schiffange offre un service de médiation indépendant dont les entretiens se tiennent dans une salle de réunion de la commune sur rendez-vous préalable.

CONTACT

SERVICE DE MÉDIATION

M. Jost LÖSCHNER

Téléphone: 8002 - 4050 (répondeur - numéro gratuit)

E-mail: mediation@schiffange.lu | Site internet: www.mediation.lu

MOBILITÉ (voir également sous «Autobus», «Bus sur commande/Ruff-Bus» et «Vël'OK»)

La Commune de Schiffange veut promouvoir la mobilité active.

Il y a donc plusieurs possibilités de se déplacer sans voiture: les transports en commun (bus et train), le Vël'OK et les bicyclettes en général, le bus sur commande/Ruff-Bus, le pédibus pour les enfants pour le trajet scolaire, le déplacement à pied, les trottinettes, etc.

MUSIQUE À L'ÉCOLE

Le cours de «musique à l'école» à l'école Albert Wingert constitue une initiation à la musique qui s'adresse exclusivement aux enfants schiffangeois des cycles 2.1. et 2.2.

CONTACT

Danka PETZOVA: 661 350 669



- **NAISSANCE, DÉCLARATION DE**
- **NUITS BLANCHES**

NAISSANCE, DÉCLARATION DE

Toute naissance doit obligatoirement être déclarée à l'officier de l'état civil de la commune où la naissance a eu lieu et ceci dans les 5 jours de l'accouchement, y non compris le jour même de l'accouchement. Si le dernier jour du délai tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, le délai est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit.

ATTENTION : A défaut de déclaration endéans ce délai, une décision de justice devra intervenir en vue de l'établissement de l'acte de naissance.

Il incombe au père ou à la mère de déclarer la naissance du nouveau-né. A défaut du père ou de la mère, la déclaration ne pourra être faite que par les médecins, sages-femmes ou toutes autres personnes qui auront assisté à l'accouchement (sur présentation de « l'avis de naissance » délivré par le médecin ou la sage-femme).

Pièces à présenter lors de la déclaration de naissance :

Parents mariés :

- avis de naissance délivré par le médecin ou par la sage-femme ;
- livret de famille ou à défaut un acte de mariage ;
- pièce d'identité du déclarant et de la mère.

Parents non mariés :

- avis de naissance délivré par le médecin ou par la sage-femme ;
- pièce d'identité du père et de la mère ;
- déclaration conjointe signée par les parents indiquant le nom à conférer à l'enfant (si un des deux parents est de nationalité luxembourgeoise).

Plus d'informations sur www.guichet.lu

GUICHET UNIQUE

Téléphone : 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

NUITS BLANCHES

Le bourgmestre est habilité à accorder des dérogations individuelles prorogant les heures d'ouverture des débits de boissons alcooliques jusqu'à trois heures du matin.

A cet effet, **l'exploitant du débit** (et non pas le club ou l'association) doit faire parvenir au bourgmestre une demande écrite et motivée, ceci au moins cinq jours avant la date à laquelle une telle faveur est sollicitée.

La demande est à remettre sur un formulaire spécial que l'administration communale tient à la disposition des requérants. Une taxe de **25 euros** est à régler par l'exploitant.

Les formulaires sont disponibles à la :

RECETTE COMMUNALE :

Téléphone : 54 50 61 - 209



- OFFICE SOCIAL
- ORDRE DE DOMICILIATION

OFFICE SOCIAL

L'Office social de Schifflange est un établissement public et géré par un conseil d'administration. Il s'adresse aux habitants de la Commune de Schifflange et a pour objectif d'assurer aux personnes dans le besoin et à leur famille l'accès aux biens et aux services adaptés à leur situation particulière, afin de les aider à acquérir ou à préserver leur autonomie.

Ses missions sont :

- aides de natures palliatives, curatives ou préventives, pour accéder aux droits sociaux, aux prestations légales, secours financiers et autres aides matérielles ;
- écoute et assistance en cas de problématique sociale ;
- conseils sociaux, psychologique, budgétaires, administratifs et pédagogiques ;
- information adaptée sur l'ensemble des services d'aides et prestations existants au Luxembourg ;
- orientation, guidance vers d'autres services spécialisés ;
- accompagnement social à court, moyen et long terme ;
- gestion financière ;
- premières interventions dans le domaine de l'urgence sociale ;

L'ARIS est compétent pour l'inclusion socio-professionnelle des personnes bénéficiaires du REVIS.

CONTACT

13, rue du Pont
L-3873 Schifflange

Téléphone : 54 50 61 - 807 (uniquement sur rendez-vous)

ORDRE DE DOMICILIATION

Tout citoyen ayant un compte bancaire ou étant titulaire d'un compte chèque postal peut régler les factures répétitives (eau, impôt foncier, taxes communales) par ordre de domiciliation bancaire.

RECETTE COMMUNALE

Téléphone : 54 50 61 - 207 / 208



- PACTE-CLIMAT
- PARCS
- PARKING
- PARTENARIAT, DÉCLARATION DE
- PASSEPORT
- PÊCHE, PERMIS DE
- PERMANENCE
- PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (PAG)
- PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER (PAP)
- POLICE
- POPULATION, BUREAU DE LA
- PRIMES

PACTE-CLIMAT

Par la signature du pacte-climat et ce en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, la commune s'engage à mettre en œuvre sur son territoire un programme de gestion de qualité de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Elle s'est engagée plus particulièrement :

- à mettre en place une équipe interdisciplinaire de responsables locaux en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique, dénommée «équipe climat», qui pourra notamment être composée d'élus de la commune, de représentants de l'administration communale, de membres des commissions, d'experts, d'entreprises locales et/ou de particuliers habitant le territoire communal ;
- à faire procéder à un bilan initial et à une auto-évaluation par l'équipe climat sous l'animation du conseiller climat interne ; à élaborer et mettre en œuvre un programme de travail sur base du catalogue de mesures ; à assurer un suivi annuel de la mise en œuvre du programme de travail par l'équipe climat sous l'animation du conseiller climat interne ;
- à faire auditer la performance atteinte par un Auditeur. A ces fins, la commune doit garantir le libre accès de l'auditeur à tous les infrastructures, informations, données, rapports et autres documents généralement quelconques permettant de vérifier la performance atteinte. Un audit doit obligatoirement avoir lieu au moins tous les quatre ans à partir de l'octroi de la première certification.

Le 1^{er} audit, réalisé en 2015 a déjà démontré que Schifflange avait fait beaucoup d'efforts dans le domaine du développement durable.

Ainsi, le résultat de 76,4% était plus que considérable et le «Gold certificate of european energy award» a été décerné à notre commune le 3 novembre 2015 à Leipzig.

Quatre ans plus tard, lors du second audit, notre commune a su confirmer l'exploit et le résultat de 84,40% nous a permis de décrocher à nouveau le sacre, remis le 11 octobre 2019 à Locamo.

Le 3^e succès a eu lieu en novembre 2021 à Ravensburg où la Commune de Schifflange a remporté «l'or» avec un pourcentage de 86,5%.



SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Téléphone : 54 50 61 - 331 / 336

PARCS

Le Service de l'urbanisme et du développement durable assure l'entretien des parcs et autres espaces de verdure, en collaboration avec l'Atelier communal et des firmes privées, le C.I.G.L. et le PRO ACTIF.

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Téléphone : 54 50 61 - 330 / 331 / 332 / 333 / 334

ATELIER COMMUNAL

Téléphone : 54 50 61 - 250 (PERMANENCE, après 15h00 et le weekend)

E-mail : atelier@schifflange.lu

PARKING (voir « Vignette parking résidentiel »)

PARTENARIAT, DÉCLARATION DE

Toute personne, indépendamment de sa nationalité, peut contracter un partenariat au Luxembourg, à condition qu'elle réside légalement sur le territoire luxembourgeois.

Démarches préliminaires pour contracter un partenariat

Les deux futurs partenaires doivent se présenter, munis des pièces requises, devant l'officier de l'état civil de la commune du lieu de leur domicile ou résidence commun pour déclarer personnellement et conjointement leur partenariat.

Les pièces requises devront être rédigées obligatoirement en français, en allemand ou en anglais. Si ce n'est pas le cas, les futurs partenaires devront soit :

- les faire traduire par un traducteur assermenté (adresses disponibles par téléphone au (+352) 47 59 81 - 335). Une liste de traducteurs assermentés peut encore être demandée auprès du Ministère de la Justice ;
- demander un acte international établi conformément à la Convention n°16 de la CIEC.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

GUICHET UNIQUE : Téléphone : 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

PASSEPORT

Le passeport est un document de voyage émis par l'Etat afin de permettre l'identification de son titulaire par des autorités des autres Etats.

Le passeport luxembourgeois est établi suivant les normes pour les dispositifs de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports des citoyens de l'UE.

Le passeport biométrique intègre une puce électronique qui contient la photo d'identité du titulaire, deux images de ses empreintes digitales et une image de la signature.

REMARQUE : avant d'entreprendre un voyage, il est conseillé de s'assurer que le passeport a une **validité suffisante** pour permettre le séjour dans la totalité des pays à visiter. Certains pays n'accordent un visa d'entrée qu'aux personnes qui présentent un passeport d'une validité d'**au moins 6 mois** à l'expiration du visa sollicité.

La demande pour l'obtention d'un passeport ordinaire luxembourgeois peut être faite auprès du bureau de la population de l'administration communale du lieu de résidence du postulant. Ces bureaux disposent d'un équipement spécial à cet effet.

Il est à noter que :

- les noms et les prénoms inscrits sur la demande doivent être ceux qui figurent au Registre national des personnes physiques ;
- les noms du conjoint, du conjoint prédécédé et de l'ex-conjoint ou du partenaire enregistré peuvent être inscrits sur le passeport en cas de demande expresse du futur titulaire du passeport. Les noms ou titres qui figureront sur le passeport seront ceux notés dans le Registre national des personnes physiques.

Le demandeur remplit et signe le formulaire de demande et fournit les pièces suivantes :

- un titre d'identité ;
- le cas échéant, l'ancien passeport (en cas de perte ou de vol, la déclaration de perte ou de vol établie auprès de la Police sera à joindre) ;
- la quittance de paiement du montant de la taxe (ou une copie de l'original).

La photo est prise directement à la commune. Elle doit être conforme aux normes établies par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Le montant à régler pour la délivrance d'un passeport d'une durée de validité de 5 ans est fixé à 50 euros.

Pour les passeports d'une validité de 2 ans (réservés uniquement aux enfants de moins de 4 ans), ce montant est fixé à 30 euros.

La procédure d'urgence entraîne une surtaxe pour la production du passeport. Le montant à acquitter pour un passeport valable 5 ans est ainsi fixé à 150 euros, alors que celui valable 2 ans (réservé uniquement aux enfants de moins de 4 ans révolus) est fixé à 90 euros.

Une quittance de paiement est à présenter lors du dépôt de la demande.

Le paiement peut s'effectuer par versement ou virement sur le compte chèque postal luxembourgeois du Bureau des passeports : IBAN LU 46 1111 1298 0014 0000 CCPLLULL.

Il est également possible de payer directement par carte bancaire auprès du Bureau des passeports.

Plus d'informations sur www.guichet.lu

PÊCHE, PERMIS DE

L'administration communale n'est plus attitrée à émettre des permis de pêche.

Les conditions pour l'obtention d'un permis de pêche sont à consulter sous www.guichet.lu

PERMANENCE (Voir sous « Service d'urgence »)

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (PAG)

Il s'agit d'un règlement communal d'urbanisme soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Environnement. Il constitue la réglementation de base pour l'organisation du territoire communal. Il divise le territoire communal en différentes zones qui contiennent différentes servitudes en fonction de la destination de la zone. Il contient une partie écrite et une partie graphique avec des dispositions relativement sommaires. De ce fait, il doit être exécuté par des plans d'aménagement particulier qui contiennent, quant à eux, des dispositions beaucoup plus précises comme notamment des prescriptions dimensionnelles. A noter que le PAG de la Commune de Schiffange a été un des premiers du Grand-Duché à être approuvé et ce en 2012 déjà.

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Téléphone : 54 50 61 - 331 / 337 / 338 / 341

PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER (PAP)

Il s'agit également d'un règlement communal soumis à l'approbation du Ministre de l'intérieur. Le Ministre de l'Environnement n'a pas de fonction de tutelle en matière de plan d'aménagement particulier.

Comme évoqué ci-dessus, le plan d'aménagement particulier précise et exécute les dispositions réglementaires du plan d'aménagement général concernant une zone ou partie de zone.

Un projet d'aménagement est désigné comme « particulier » non parce qu'il a été dressé dans un intérêt particulier, mais parce qu'il précise et complète pour des terrains déterminés le plan d'aménagement général. Ainsi le plan d'aménagement particulier dûment approuvé participe au caractère du règlement de police à l'instar des règlements communaux en matière de bâtisses et est dans cette mesure à caractère strict.

Deux types de plan d'aménagement particulier sont à la disposition des communes respectivement des particuliers en vue de l'organisation de leur territoire. Il s'agit essentiellement d'un document d'urbanisme qui règle le développement concret des constructions dans une localité.

En principe, le plan d'aménagement particulier revêt la forme d'un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier ». Les communes peuvent toutefois définir dans leur plan d'aménagement général des terrains ou ensembles de terrains constituant une zone urbanisée pour lesquels un plan d'aménagement particulier « quartier existant » est à élaborer.

Ces PAP ont la particularité d'être élaborés par les communes exclusivement. Une fois les plans élaborés, le bourgmestre n'a plus qu'à délivrer une autorisation de construire. Ils fonctionnent ainsi de manière comparable aux anciens « règlements de bâtisses » instituées en vertu de la loi du 12 juin 1937 concernant l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes.

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Téléphone : 54 50 61 - 331 / 337 / 338 / 341

POLICE

La mission de la Police grand-ducale consiste dans le maintien de l'ordre public et dans la sauvegarde de la sécurité des citoyens.

Afin de garantir la sécurité et l'ordre public dans la Commune de Schifflange, le commissariat « Porte du Sud » a été installé 2, rue Aloyse Kayser à Schifflange (bâtiment de la gare).

COMMISSARIAT DE SCHIFFLANGE « PORTE DU SUD »

Téléphone : 244 57 1000

EN CAS D'URGENCE **113**

Heures de guichet : du lundi au vendredi de 13h00 à 15h00 ou sur rendez-vous

POPULATION, BUREAU DE LA

Le bureau de la population de l'Administration communale de Schifflange est intégré au Guichet unique.

GUICHET UNIQUE

Téléphone : 54 50 61 - 1 / 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

PRIMES

L'Administration communale de Schifflange accorde, sur demande et avec l'appui des pièces justificatives requises, des primes pour les appareils ménagers, des bacs de compostage, la collecte d'eau de pluie, l'économie d'énergie, l'amélioration des logements anciens, la construction, la restauration et la réfection des façades.

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Téléphone : 26 53 47 - 330 / 331 / 332 / 333 / 334

L'Administration communale de Schifflange accorde également des primes pour l'acquisition et la construction d'un nouveau logement.

RECETTE COMMUNALE

Téléphone : 54 50 61 - 209

L'Office social de Schifflange accorde une prime d'encavement (« Grompergeld ») aux ménages/communautés domestiques avec un faible revenu et résidant dans la commune depuis plus d'un an. Les demandes y relatives sont à faire avant le 30 septembre aux bureaux de l'Office social (13, rue du Pont). Il faut apporter une preuve de tous les revenus du ménage des trois mois précédant la demande.

OFFICE SOCIAL

Téléphone : 54 50 61 - 800



- RECENSEMENT DÉCENNAL
- RECYCLAGE, CENTRE DE (SIVEC)
- RESTAURATION SCOLAIRE
- RUFF-BUS

RECENSEMENT DÉCENNAL

Tous les 10 ans, le Statec organise un recensement général de la population.

Les opérations de recensement se font sous la surveillance et la direction du Collège des bourgmestre et échevins. Le recensement sert à l'établissement de statistiques. Les données fournies par les citoyens sur les bulletins sont strictement confidentielles.

Le recensement décennal sert à fixer entre autres le nombre de députés à élire dans chaque circonscription et le nombre des conseillers communaux à élire lors des élections communales.

GUICHET UNIQUE

Téléphone : 54 50 61 - 202 / 203 / 204 / 205 / 219 / 221

RECYCLAGE, CENTRE DE (SIVEC)

Le Centre de recyclage à Schifflange fut ouvert afin de permettre à la population de Schifflange de participer activement au triage des déchets. Un guide renseignant sur toutes les fractions acceptées au Centre de recyclage est disponible au service écologique et au Centre de recyclage.

Le centre n'accepte pas de sacs en matière plastique, cartons ou autres récipients remplis de déchets ménagers ou assimilés et il refuse aussi l'asbeste, les shingles et l'éternit.

SIVEC RECYCLING-CENTER

Téléphone : 54 98 98

ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT

Téléphone : 40 56 56 - 1

LAMESCH ETS.

Téléphone : 52 27 27 - 1

MINETT-KOMPOST

Téléphone : 55 70 09 - 1

AKTIOUN SUPERDRECKSKËSCHT

Téléphone : 48 82 16 - 1

CIGL-RECYCLINGSERVICE

Téléphone : 53 24 39 - 1

MYENERGY

Téléphone : 8002 11 90

RESTAURATION SCOLAIRE

Le restaurant scolaire fonctionne dans le cadre de la Maison Relais et est ouvert cinq jours par semaine. Il a une capacité de +/- 350 places. Les enfants sont accompagnés et surveillés par du personnel qualifié. Plus d'infos, voir chapitre 4 de ce guide.

SERVICE SCOLAIRE : Téléphone : 54 50 61 - 423

MAISON RELAIS : Téléphone : 26 54 53 21

RUFF-BUS (voir sous « Bus sur commande »)



- SCHËFFLENG HËLLEFT ASBL
- SECOURS, CENTRE DE
- SERVICE D'URGENCE
- SMS2CITIZEN
- SPULLWEENCHEN
- STATIONNEMENT PMR
- STRUCTURES D'ACCUEIL
- SUBSIDES AUX SOCIÉTÉS
- SUBSIDES SCOLAIRES
- SUBVENTIONS
- SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME

SCHËFFLENG HËLLEFT ASBL

L'association, qui est administrée par un conseil d'administration, est composée de membres du Collège échevinal et du Conseil communal, de l'administration communale et de personnes de la vie publique, et a comme objet de récolter des fonds nécessaires afin de pouvoir apporter un soutien financier aux pays et gens en détresse. Elle s'engage à faire des appels de dons et à organiser des actions de bienfaisance, ceci souvent en collaboration avec les associations locales, soit au plan culturel, sportif ou bien social.

MERCI pour votre engagement et votre soutien financier !

BGLL: LU26 0030 0434 6442 0000

CCPL: LU68 1111 2372 6503 0000

BCEE: LU87 0019 2055 7007 1000

BILL: LU97 0023 1815 3153 4500

SECOURS, CENTRE DE (voir sous « Centre d'incendie et de secours »)

SERVICE D'URGENCE

Le service d'urgence de l'Atelier communal intervient en cas de fuite d'eau sur les conduites d'eau principales et les raccordements particuliers ainsi qu'en cas de panne de l'éclairage communal.

URGENCES UNIQUEMENT

Téléphone : 54 50 61 - 250

SMS2CITIZEN

Sms2citizen est un service de messagerie gratuit, mis à disposition par le syndicat intercommunal SIGI. Ce service permet aux citoyens d'être tenu au courant des événements communaux tels que les informations sur la circulation, les événements culturels, les manifestations sportives, les interruptions de services communaux ou autres informations générales.

Inscrivez-vous sur www.schifflange.lu

SERVICE DES CITOYENS ET DE LA COMMUNICATION

Téléphone : 54 50 61 - 214 / 303 / 314 / 315 / 212

SPULLWEENCHEN

La Commune de Schifflange dispose d'un lave-vaisselle mobile en vue de réduire la quantité des déchets lors des festivités organisées par les associations locales sur le territoire de la commune. En tout cas une demande doit être adressée au Collège des bourgmestre et échevins qui décideront sur la mise à disposition du lave-vaisselle, des assiettes et des couverts. Un prix de location pour le lave-vaisselle, des assiettes et des couverts par journée d'utilisation et une caution remboursable pour la vaisselle sont perçus.

Les demandes de réservation doivent être faites via un formulaire en ligne auprès du [Secrétariat communal](#) :

Téléphone : 54 50 61 - 1

Les demandes de mise à disposition doivent être faites auprès de [l'Atelier communal](#) :

Téléphone : 54 50 61 - 254 / 258

STATIONNEMENT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Dans la Commune de Schifflange, les personnes à mobilité réduite (PMR) peuvent profiter d'emplacements spécialement aménagés à leur intention.

Cependant, il faut que ces derniers soient en possession d'une plaquette/carte bleue avec le signe distinctif « handicapé physique ». Cette plaquette est valide pendant cinq ans. Le renouvellement n'est pas automatique mais se fait sur demande.

Les personnes en possession d'une carte bleue peuvent gratuitement stationner sur tous les emplacements (même sur ceux qui ne sont pas spécialement aménagés). La durée maximale de stationnement de la zone en question doit cependant être respectée et il faut mettre un disque de stationnement sur le tableau de bord.

MINISTÈRE DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS

Département de la mobilité et des transports

4, Place de l'Europe

L-1499 Luxembourg

Téléphone : 247 84 400

Si vous avez besoin d'aide pour faire votre demande, vous pouvez contacter l'Office social de Schifflange.

OFFICE SOCIAL

Téléphone : 54 50 61 - 800

STRUCTURES D'ACCUEIL

Actuellement, la Commune de Schifflange propose une multitude de structures d'accueil pour les enfants. (voir sous « Crèches »)

SUBSIDES AUX SOCIÉTÉS

Le Conseil communal accorde différents subsides aux associations :
subsides ordinaires et subsides extraordinaires.

- les subsides ordinaires sont accordés annuellement aux sociétés inscrites sur le relevé des sociétés subsidiées sur présentation d'un rapport d'activité.
- les subsides extraordinaires ne sont accordés que pour les manifestations de grande envergure organisées sur le territoire de la commune.
- les subsides spéciaux sont accordés aux associations dont l'activité est reconnue d'utilité publique par le Conseil communal.

SERVICE DES CITOYENS ET DE LA COMMUNICATION

Téléphone : 54 50 61 - 214 / 303 / 314 / 315 / 212

SUBSIDES SCOLAIRES

Les élèves habitant la Commune de Schifflange poursuivant avec succès des études secondaires ou universitaires ainsi que les apprentis peuvent présenter une demande en vue de l'obtention d'un subside scolaire dont le montant est fixé par le Conseil communal.

SERVICE SCOLAIRE

Téléphone : 54 50 61 - 425

SUBVENTIONS (voir sous « Primes »)

SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE TOURISME

Le Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Schifflange (S.I.T) est une association sans but lucratif travaillant en étroite collaboration avec l'Administration communale de Schifflange et ayant pour objet l'expansion du tourisme, la promotion de la culture et, dans la mesure du possible, l'appui des sociétés, organisations et associations locales.

Le S.I.T soutient et encourage les associations locales pour lesquelles il est le représentant officiel aux manifestations organisées au niveau de l'administration communale (fête nationale, journée commémorative, journée de la grève en 1942, etc.).

S.I.T.

B.P. 58

L- 3801 Schifflange

Téléphone : 691 99 14 13

E-mail : info@sit-schifflange.lu

- TERRASSES
- TRI DES DÉCHETS



TERRASSES

Tout citoyen désireux d'installer sur un trottoir ou une place publique une terrasse, doit préalablement obtenir une autorisation du bourgmestre.

Les terrasses peuvent être aménagées à partir du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre.

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES : Téléphone : 54 50 61 - 407 / 409

TRI DES DÉCHETS

LE TRI, C'EST FACILE ET DIMINUE LES COÛTS !

Définitions des différentes fractions de déchets :

1° DÉCHETS MÉNAGERS (POUBELLE GRISE OU CONTAINER)

ACCEPTÉS : tous les déchets solides et liquides d'origine domestique que les particuliers destinent à l'abandon ou dont ils ont l'obligation de se défaire.

REFUSÉS : tous les déchets acceptés sous 2°, 3°, 4° et 5°.

2° DÉCHETS ENCOMBRANTS (ENLEVÉS SUR COMMANDE) 6 FOIS PAR AN

ACCEPTÉS : tous les déchets solides ménagers dont les dimensions ne permettent pas le ramassage moyennant les mêmes récipients que ceux destinés au ramassage des déchets ménagers.

REFUSÉS : tous les déchets acceptés sous 1°, 3°, 4° et 5°

3° BIO-DÉCHETS (POUBELLE VERTE)

ACCEPTÉS : les déchets biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail.

REFUSÉS : fumier et matières fécales

4° VIEUX VERRE (BAC VERT, POUBELLE BRUNE)

ACCEPTÉS : verre creux (bouteilles, flacons en verre, etc...)

REFUSÉS : vitres, porcelaine

5° VIEUX PAPIER (BAC ET POUBELLE BLEUS)

ACCEPTÉS : papier et cartonnages

REFUSÉS : papiers traités huilés, styropore

Les déchets acceptés sous 2°, 3°, 4° et 5°, ainsi que les collectes séparées des PMC (sachet bleu distribué gratuitement à la commune) ne sont pas destinés pour la poubelle grise!

Le tri sélectif vous permet donc de réduire considérablement et le volume et le poids de vos déchets ménagers et ainsi aussi le montant de votre facture!

- URBAN GARDENING



URBAN GARDENING

Par la signature du pacte-climat, la commune s'est engagée à renverser la perte de la biodiversité sur le territoire Schifflange. Depuis des années, la commune fait abstraction de pesticides, ceci afin de protéger la faune et la flore dans le milieu urbain.

Le projet « Urban Gardening » tend à favoriser la culture du jardinage de légumes en milieu urbain. Pour ceci, des surfaces ont été aménagées en vue de les louer aux habitants n'ayant pas de jardin pour pouvoir cultiver leurs légumes.

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Téléphone : 54 50 61 - 335 / 336



- VALORLUX
- VIGNETTE PARKING RÉSIDENTIEL
- VÈL'OK
- VOIRIE

VALORLUX

Collecte hebdomadaire et gratuite. Les sacs « Valorlux » sont gratuitement mis à disposition au :

- **SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
(14, avenue de la Libération de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00)
- **ACCUEIL/RÉCEPTION**
(Hôtel de Ville de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00)

PAR EMBALLAGE « VALORLUX » ON ENTEND :

- bouteilles en matière plastique (par ex. pour jus de fruits, limonades, lait ...)
- flacons en matière plastique (par ex. pour shampoings, produits pour la vaisselle, nettoyeurs, poudres pour la lessive, adoucisseurs ...)
- emballages en métal (p. ex. conserves, bacs en aluminium, couvercles et capsules de fermeture de conserves et de bouteilles ...)
- films et sacs en matière synthétique
- cartons pour boisson et nourriture de forme carrée (p. ex. pour le lait et la crème, la purée de tomates, les soupes ...)

VIGNETTE PARKING RÉSIDENTIEL

Dans les rues avec stationnement résidentiel, la vignette de stationnement résidentiel habilite au stationnement gratuit et sans limitation de durée. Une vignette gratuite peut être demandée par ménage, la deuxième est cependant payante.

Pour les détails concernant les vignettes et les zones en question, une brochure d'information peut être téléchargée de notre site (www.schifflange.lu) et vous pouvez contacter le

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES

Téléphone : 54 50 61 - 213 / 407 / 213

VÈL'OK

Pour vous inscrire au système « Vèl'OK », vous devez vous présenter au Service de l'urbanisme et du développement durable, sis 14, avenue de la Libération, muni de votre carte d'identité, d'une carte bancaire et éventuellement d'une « mKaart ».

Si vous n'êtes pas encore détenteur d'une « mKaart », celle-ci vous sera remise **gratuitement**.

SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Téléphone : 54 50 61 - 330 / 334 / 336

VOIRIE

Il existe plusieurs catégories de voies de circulation (routes, rues, chemins ruraux et forestiers). Une voie appartient soit à l'Etat, soit à la commune.

Les chemins communaux (ou vicinaux) appartiennent à la commune qui doit les entretenir. Lors de l'élargissement d'un chemin il revient à la commune de se charger du rachat des terrains nécessaires (= emprises). Les routes de grande voirie appartiennent à l'Etat qui doit les entretenir et qui doit faire les emprises nécessaires.

Les chemins repris appartiennent à la commune. Mais c'est l'Etat qui doit les entretenir. Lors des élargissements, les emprises sont réalisées par l'Etat et la commune qui se partagent les coûts.

Il est donc important de savoir à quelle catégorie appartient la voie qui borde une maison ou un terrain. L'atelier assure le remplacement du revêtement des trottoirs endommagés, ainsi que les petites réfections locales de la chaussée.

Toutes les réclamations et observations à ce sujet sont à adresser au

SERVICE DES TRAVAUX NEUFS ET DES INFRASTRUCTURES

Téléphone : 54 50 61 - 407 / 409



B.P. 11 | Avenue de la Libération
L-3801 Schifflange



info@schifflange.lu
www.schifflange.lu



Gemeng Schëffleng
Gemengscheffleng